

DOSSIER

INCENDIES AU TOGO :

P.P.P 2,3,4



Une conspiration politico-criminelle selon les enquêteurs

SOCIÉTÉ

Conflit de Chefferie traditionnelle à Gbodjomé :

PP.5,13

Les familles ETOU et ATTI se disputent le trône



GRANDE ENQUÊTE

PPPP.6,7,9,10

Prison civile de Lomé :

Un donjon surpeuplé à 250 %, un mouroir pour les détenus



Du 18 janvier au 10 février 2013

QUIZCUP
envoie moov au 5050

PRONOSTICUP
envoie le nom de l'équipe gagnante au 5151

Gagnez des centaines de lots avec la moovcup 2013

moovcup 2013

100% foot,
100% jeu,
100% plaisir !

moov
no limit

groupe
etisalat

Editorial

Infos N°0079 | du 30 Jan au 13 Fév 2013

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

LA THEORIE DU COMLOT

Le 11 septembre 2001, des avions s'écrasèrent contre les tours jumelles du World Trade Center à New-York (Etats-Unis), constituant l'un des attentats les plus marquants de l'époque moderne. Quelques semaines plus tard, le Français Thierry MEYSSAN, fondateur d'une association dénommée Réseau Voltaire publia un livre à succès intitulé « 11 septembre 2001 : L'effroyable imposture ». L'auteur y développa, éléments présentés comme preuves à l'appui, une théorie en parfaite contradiction avec la version officielle sur les raisons et les auteurs de ces attentats. Pour lui, ce sont des officiels américains qui ont orchestré ces attaques en vue de justifier a posteriori la mise en œuvre d'une nouvelle politique Etrangère et de la Défense, dont la guerre contre les Talibans en Afghanistan et Saddam Hussein en Irak, en ont constitué les manifestations.

Cette théorie du complot qui attribuerait aux Etats ou aux régimes en place, la paternité d'actes inavouables présentés par eux comme étant l'œuvre d'adversaires multiformes, jalonne l'histoire de l'humanité.

Notre pays n'échappe pas aux thèses conspirationnistes. L'affaire d'atteinte à la sûreté ? Un complot grotesque pour se débarrasser d'un frère pour le moins gênant. L'arrestation d'un homme de média soupçonné d'appartenir à un réseau de trafiquants de drogue ? Un montage pour le punir de son manque de soutien. L'affaire d'escroquerie dans laquelle un homme d'affaires Togolais est détenu depuis plusieurs mois ? Une histoire cousue de fil blanc pour éliminer un adversaire putatif dont il serait le bras financier ! Les incendies criminels dont le pays a été victime ces dernières semaines ? Bien évidemment, un acte cyniquement posé par les autorités pour décapiter l'opposition.

Il faut reconnaître que l'histoire politique de notre pays est parsemée de faux complots et de vrais mensonges d'Etat qui expliquent en partie le scepticisme d'un certain nombre d'observateurs, échaudés auxquels on ajouterait une partie de l'opinion qui, lassée par la longévité du régime et assoiffée d'alternance, réfute tout ce qu'allègue le pouvoir, même si ce sont des faits établis. Le désir de voir une autre équipe à la tête du pays inhibe chez d'autres toute réflexion et les enferme dans une logique de systématique rejet.

Cependant, la lutte pour un nouveau régime ne saurait tout fonder. Parce qu'en occurrence, des marchés ont été bien brûlés. Et ceci ne relève d'aucune imagination fertile. Il est acquis qu'une polémique se serait installée sur leur existence si les incendies n'avaient pas été des actes matériellement et visuellement constatables. Il faut donc identifier leurs auteurs et leur faire subir la rigueur de la loi. La seule exigence ici, est que l'enquête se déroule dans le respect du droit et que la justice se fasse de façon sereine et impartiale. Pour le reste, aucune motivation, aucun statut ne seront recevables à l'appui d'actes aussi ignobles. Comme d'habitude, certains ressuscitent déjà, comme pour faire diversion, la vieille litanie du complot ; sans preuves. Ils s'acharnent à disculper des présumés auteurs arguant d'arguments dont aucun ne repose sur des éléments matériels ; et sans jamais contribuer à rechercher les coupables.

La gravité des faits ne saurait s'accommoder de vils calculs et tactiques politiques. Il faut être très clair : s'il y a une main politique derrière ces incendies, les leaders proches des auteurs doivent rapidement et fermement s'en désolidariser. Parce que cette fois-ci, la « justice médiatique » n'aura pas le dessus. Nous y veillerons, pour nos sœurs et mères ravagées par la désolation et la dépression.

DOSSIER : Incendies au Togo

Une conspiration politico-criminelle selon les enquêteurs

Les premiers éléments, les auteurs et commanditaires présumés, les zones d'ombre, les conséquences politiques

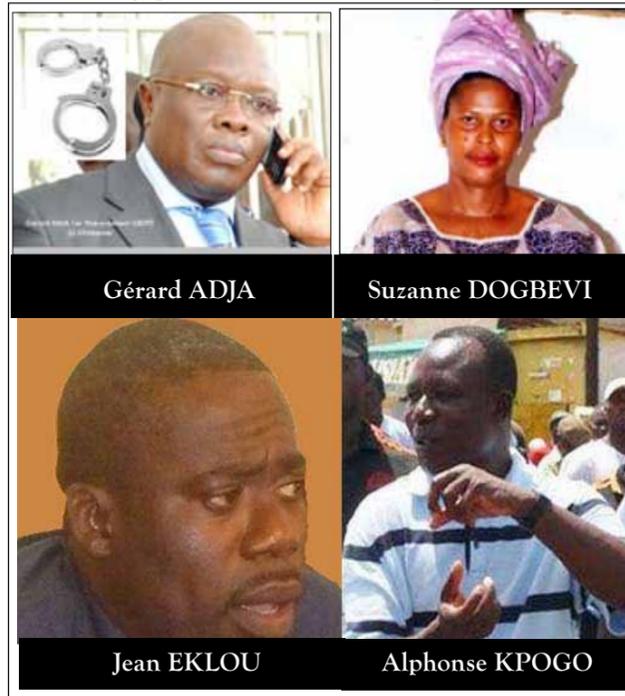
Après plusieurs jours de mutisme presque étouffant pour l'opinion au vu de la gravité des faits, les autorités ont commencé à communiquer sur l'information judiciaire ouverte dans le cadre de la série d'incendies qui ont ravagé plusieurs marchés au Togo et brûlé des biens publics. Ce fut d'abord le Procureur de la République, monsieur Essolizam POYODI de rompre le silence le jeudi 24 janvier en tenant un point de presse et en accordant une interview à nos confrères de RFI (Radio France Internationale). Suivi ensuite le lendemain par le Ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le colonel Yark DAMEHAME qui a reçu les médias pour une conférence de presse, organisée à son ministère. Tous les deux ont confirmé la thèse des incendies criminels et révélé la piste politique.

Selon les premiers éléments disponibles de l'enquête, ces incendies participeraient d'une entreprise criminelle destinée à mettre à mal l'économie du Togo, à déstabiliser l'appareil de l'Etat en créant une incapacité sécuritaire et à provoquer une crise généralisée mettant en péril la continuité des institutions de l'Etat. Ils auraient été planifiés au cours de réunions préparatoires destinées à en coordonner et superviser l'exécution.

La piste politique serait confirmée par la personnalité des présumés cerveaux et commanditaires des incendies ainsi que par les lieux où s'organisaient les rencontres de planification. Il s'agit, notamment du siège de l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) dirigé par Jean-Pierre FABRE et situé dans le quartier Bè Kamalado. Selon les informations fournies à la presse, deux réunions déterminantes y eurent lieu les 05 et 08 janvier 2013 avec la participation d'Alphonse KPOGO, secrétaire général d'ADDI (Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral), Jean EKLOU, secrétaire national chargé de la Jeunesse de l'ANC, Gérard ADJA, vice-président d'OBUTS (Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire), Claude AMEGANVI, Secrétaire Général du Parti des Travailleurs (PT) ainsi que d'autres leaders dont le ministre a préféré taire les noms, pour les besoins de l'enquête. Y auraient assisté également, Appolinaire ATTILE dit « Le Barbu », LOUM Mohamed, Hervé SENOU dit « Major », Komlan AMAVI dit « Séna » Kossivi EKLOU dit « Momo », un certain Fofu, Cotocoli

ainsi que des jeunes venus du Bénin et du Ghana. Ces réunions dites du « Comité stratégique » auraient

ils se seraient éclatés en petits groupes pour s'introduire à l'intérieur du bâtiment avec la complicité de certains



formellement planifié et arrêté la destruction de points névralgiques et sensibles du pays, notamment les marchés, les institutions bancaires, les écoles, les stations d'essence, les Centres Informatiques et Bureautiques (CIB) etc ; mais également d'autres édifices publics et privés.

LE MODUS OPERANDI :

D'après les enquêteurs, des cocktails Molotov, des bidons d'essence ainsi que des bombes artisanales auraient été préalablement entreposés au siège de l'ANC et ensuite convoyés ou distribués aux jeunes recrutés pour procéder aux incendies.

Pour détruire le marché d'Adawlato, les individus après une préparation mystique dans la nuit du 11 janvier à 20 heures au cimetière de Bè Kamalado, se seraient retrouvés à 23 heures devant la cathédrale de Lomé, d'où

vigiles sur place. Une fois à l'intérieur, ils auraient aspergé de l'essence, de la poudre à canon et posé de petites bombes artisanales avant d'incendier l'immeuble aux environs de 01 heure du matin.

L'incendie du marché d'Adawlato aurait été exécuté par les nommés Appolinaire, Loum Mohamed, Hervé SENOU, Komlan AMAVI, Fofu, Cotocoli, Kossivi EKLOU sous la supervision de Jean EKLOU.

Le groupe se serait retrouvé une fois l'acte posé, au siège de l'ANC où l'un d'entre eux, aurait été de nouveau sollicité par Jean EKLOU, pour mettre le feu au marché d'Atikpodji.

Le modus operandi différerait globalement selon les cibles à détruire, quant au matériel ainsi qu'au déclenchement de l'incendie.

LES AUTEURS ET COMMANDITAIRES :

La liste publiée n'est pas exhaustive et est susceptible de s'allonger à en croire le Ministre de la Sécurité. Au moment où nous bouclions le journal, ont été interpellées suite à des informations obtenues d'abord sur « leur participation à des réunions préparatoires destinées à planifier les crimes, ensuite sur les rendez-vous qu'ils se sont fixés en vue de coordonner et superviser les opérations et enfin sur leur implication dans la destruction active et les tentatives de destruction des édifices », au total 18 personnes. Une, l'ex-député Kwami Manti est en fuite.

LES COMMANDITAIRES PRESUMES :

- Jean EKLOU : aurait coordonné et supervisé l'incendie du grand marché de Lomé et sollicité celui avorté d'Atikpodji. Sur ses indications, des cocktails Molotov brisés avec leur système de mise en feu en état de marche ont été retrouvés au siège de l'ANC lors d'une perquisition

- Gérard ADJA : aurait recruté les jeunes devant incendier les stations services et d'autres bâtiments publics contre une somme de 1.500.000 FCFA au lieu des 3.000.000 FCFA réclamés par ces derniers

- Suzanne DOGBEVI alias Maman Nukafu : aurait fourni nourritures et cocktails Molotov aux jeunes et aurait sollicité de Gérard ADJA des fonds pour payer ceux-ci.

- Alphonse KPOGO : aurait participé à la planification des incendies et entreposé des cocktails Molotov au siège de l'ANC

- Kwami MANTI: aurait recruté les jeunes pour incendier les marchés d'Adidogomé, d'Agoè-Nyivé, d'Amlamé, d'Atakpamé, de Bassar, de Sokodé, de Kara et de Dapaong ainsi que la station d'essence d'Agbalépédo, en contrepartie d'une somme de 300.000 FCFA.

- Agbéyomé KODJO : aurait été cité par Gérard DJA selon le témoignage de certains jeunes, comme le bras financier (Suite à la page 3)

DOSSIER : Incendies au Togo

(Suite de la page 2)

cier.

LES EXECUTANTS PRESUMES :

- Koffi Pélé AZE
- John Fofu Kossi AMETEPE
- Agbéko Yao AGBETI.
- Azagou Logo DICK
- Dodji AKAKPO
- Kokou Fofu MIGAN
- Loum MOHAMED
- Christophe Adanté AGBEGNIZI
- Eyawa ASSOGBA

- Komlan AMAVI
- Kossivi EKLOU
- Komlan SENOU.
- Appolinaire ATTILE.

LA PROCEDURE :

Les personnes interpellées ont été toutes gardées à vue dans les locaux de la gendarmerie ; aussi bien les exécutants précédemment cités que leurs commanditaires pré-

més. Gérard ADJA et six autres présumés auteurs ont quant à eux été présentés au juge et inculpés de destruction de biens publics et d'associations de malfaiteurs. Ils sont placés sous mandat de dépôt à la gendarmerie, à la demande du Procureur de la République pour des raisons de sécurité.

Une perquisition organisée dans le cadre de la procédure le 26 janvier au siège de l'ANC grâce aux

indications de Jean EKLOU, a permis aux enquêteurs de retrouver des cocktails MOLOTOV cassés mais avec le système de mise en marche opérationnel.

Claude AMEGANVI, leader du Parti des Travailleurs, convoqué par le SRI (Service de Recherche et d'Investigation) le 28 janvier dernier, est reparti libre de la gendarmerie. Au moment où nous mettions sous presse, Messan Ag-

béyomé était devant le juge tandis que nous apprenions que l'ancien député Ouro-Akpo TCHAGNAO était activement recherché.

Si les charges se confirment contre les inculpés, ils risquent pour le groupement de malfaiteurs une peine de 5 à 10 ans de réclusion et la perpétuité pour destruction de bâtiments d'utilité publique par incendie.

REPERE

- Nuit du mardi 8 janvier : Incendie des marchés de Wahala et Hahomégbé (préfecture du Haho).
- Nuit du mercredi 9 janvier : Incendie du grand marché de Kara
- Nuit du vendredi 11 Janvier : Incendie du grand marché de Lomé et tentative d'incendie du CIB-INTA d'Atakpamé
- Nuit du 12 janvier : Tentative d'incendie du marché d'Adidogomé et arrestation de jeunes, présumés auteurs de la tentative. Incendie du marché de GBOTO.
- Dimanche 13 janvier : Interpellation de Gérard Adja, vice-président d'OBUTS
- Lundi 14 janvier : Incendie avorté d'un magasin de friperies au marché de Hédzranawoé et interpellation de Mme Suzanne DOGBEVI dite Maman Nukafu
- Mercredi 16 janvier : Levée de son immunité parlementaire et interpellation d'Agbéyomé Kodjo, président d'OBUTS
- Samedi 19 janvier : Incendie du marché d'Aklakou
- Mercredi 23 janvier : Interpellation d'Alphonse Kpogo, Secrétaire général d'ADDI et de Jean Eklou, Président section jeunesse ANC
- Jeudi 24 janvier : Sortie médiatique du Procureur de la République ; inculpation et placement sous mandat de dépôt de Gérard ADJA et six autres présumés auteurs
- Vendredi 25 janvier : Conférence de presse du Ministre de la Sécurité et présentation à la presse de jeunes présumés auteurs des incendies. Interpellation d'Appolinaire ATTILE, chauffeur et escorte de Jean-Pierre FABRE. Annonce de la fuite de Kwami MANTI.
- Samedi 26 janvier : Perquisition du siège de l'ANC et découverte de cocktails molotovs brisés et enterrés.
- Lundi 28 janvier : Audition de Claude AMEGANVI, président du Parti des Travailleurs et présentation au juge de Messan Ag-

Une conspiration politico-criminelle selon les enquêteurs (suite) Les conséquences politiques

L'enquête sur les incendies et la découverte des auteurs aura forcément un impact sur le climat politique, surtout si la piste politique menant dans les rangs du CST se confirmait. On comprend dès lors aisément cette guerre de communiqués qui sévit actuellement. Parce que ce qui se joue en ce moment, est ni plus ni moins l'avenir du CST.



Jean-Pierre FABRE

En effet, si malgré les démentis et l'occupation de l'espace médiatique, de plus en plus d'éléments venaient à confondre certains membres importants de ce Collectif, la position du déni deviendrait intenable, au risque sinon de se décrédibiliser ou pire, d'être considéré comme de concert avec les auteurs. Car aucun observateur n'imagine qu'en tant qu'entité, le CST ait choisi de s'engager dans une entreprise criminelle

de destructions par incendie de marchés, poumons économiques du pays. Aussi, au-delà de la posture politicienne, le CST sera-t-il bien obligé, face aux preuves persistantes s'il y en a, de se désolidariser de ses membres brebis galeuses, qui auraient pris des initiatives condamnables. Dans tous les cas de figure, le Collectif va sortir affaibli de cette affaire avec certains de ses leaders emprisonnés et lui-même entaché par cet épisode qui le poursuivra.

A Jean-Pierre FABRE de jouer Avec une popularité réelle, le président de l'ANC ne donne pas l'impression d'avoir pris l'habit d'un vrai leader. Sa figure est restée celle de l'activiste et de l'agitateur sans vraiment prendre celle incarnant l'alternative. Il n'a jamais été dans l'initiative, se posant et s'imposant comme le chef naturel d'une opposition éclatée. Ses postures font penser qu'il est davantage à l'aise dans la contestation que dans celle de la propo-

sition et qu'en définitive, l'envergure d'un homme d'Etat, celui qui s'oppose et propose, critique mais discute, met en garde mais écoute, clive mais sait réunir pour la cause nationale, lui fait peur.

L'affaire des incendies devrait le réveiller et lui faire réaliser qu'un homme politique ambitieux, ne saurait s'éclipser devant des hommes ou femmes dont il n'a pas besoin pour son audience, y compris électorale. Il a eu le tort de se laisser embarquer dans une aventure dont il ne tire jusqu'à ce jour aucun bénéfice politique, qui l'a effacé totalement et plus grave, lui crée des ennuis qui peuvent être judiciaires. C'est donc l'occasion pour lui de se ressaisir, de reprendre en main son parti et surtout d'imprimer sa marque dans l'opposition dont il est la principale figure ; figure pourtant invisible et inaudible.

UN ARC EN CIEL RESPONSABLE :

Comme souvent, la coalition Arc En Ciel a eu des réactions responsables dans l'affaire des incendies. Rappelant les principes notamment sur le respect du droit et l'obligation d'une justice impartiale et indépendante,

il a mis en garde le gouvernement contre toute instrumentalisation du dossier, évitant lui-même d'en faire une récupération politique. S'il sait tirer son épingle du jeu, son attitude pourrait séduire un certain électorat, surtout en cas d'affaiblissement ou de difficultés probables du CST.

ET LES ELECTIONS ?

Il était déjà peu probable que le CST ait les moyens d'empêcher les élections. Il l'est encore davantage après les deux séquences vécutées ces dernières semaines : les incendies et les premiers éléments de l'enquête qui accusent certains de ses membres. La CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) continue à dérouler son chronogramme, nous rapprochant chaque jour un peu plus vers les élections. Elles auront donc lieu, peut être avec quelques jours de décalage ; l'affaire des incendies n'ayant manifestement aucun effet sur le calendrier. Pourtant la question se pose de la participation de l'opposition, surtout celle proche ou composant le CST si d'aventure, beaucoup de ses leaders se retrouvaient derrière les barreaux ???

LES ZONES D'OMBRE :

Mohamed LOUM ou Toussaint TOMETY ?

Dans toutes les enquêtes sensibles, il peut y avoir des ratés ou des approximations susceptibles d'être corrigées avant sa clôture.

La pression et le caractère insoutenable des faits peuvent être source d'erreurs à ce stade. Mais pour la crédibilité des investigations, dans le contexte togolais fait de méfiance réciproque dans un climat politique toujours tendu et prêt à s'enflammer,

il est important que l'enquête menée soit gage de sérieux, de professionnalisme, de sérénité, insusceptible de critiques ou de remise en cause.

Or, dans l'enquête en cours, si les premiers éléments présentés sont assez précis, détaillés et circonstanciés, subsistent quelques zones d'ombre qu'il échoit d'éclairer très rapidement, avant que le doute ne prenne le dessus. Il s'agit notamment de la déposition devant la presse le 25 jan-

vier dernier d'un certain Mohamed LOUM qui s'était présenté comme ressortissant Sénégalais, embarqué dans cette entreprise criminelle contre un statut de réfugié politique. D'après l'accusation, il ferait partie des individus qui ont incendié le grand marché de Lomé.

Sauf que depuis plusieurs jours, des informations font état de ce qu'il s'appellerait en réalité Toussaint TOMETY et en fait de Sénégalais, serait Togolais,

résidant dans le quartier Bè et bien connu des manifestants. Un homme affirmant être son oncle est même intervenu lors d'un meeting et sur une radio pour le confirmer et pour soutenir qu'à l'heure du crime, son neveu dormait à poings fermés à la maison. Info ou intox ? Il y va de la crédibilité de la procédure que ce point soit éclairci très rapidement.

DOSSIER : Incendies au Togo:**Une conspiration politico-criminelle selon les enquêteurs (Suite et fin)****Les différentes pistes**

L'origine criminelle des incendies ne semble plus faire l'objet de doutes et constitue la seule certitude qui réunit l'opinion. Pour le reste, c'est à une véritable bataille médiatique que se livre la classe politique sur les auteurs et leurs commanditaires, sans que tout cela ne soit véritablement soutenu par des preuves. Lomé bruisse de rumeurs les plus abracadabrantesques fondant plusieurs hypothèses qui, toutes, convergent vers la piste politico-criminelle. L'enquête officielle s'achèvera probablement sur elle ; sans pour autant convaincre toute l'opinion.

LA PISTE DE L'OPPOSITION : Rubicon, à l'insu de leurs compagnons.

C'est elle que confirmeraient les investigations. Le plan serait de déstabiliser le pouvoir, en s'en prenant aux points vitaux de l'économie. On est dans une « logique du chaos et après on verra » plausible, voire probable. Mais il serait peu crédible d'envisager que l'opposition dans toute sa composante, même le CST dans sa globalité, ait pu penser, planifier et exécuter ces crimes. D'abord parce que l'opposition est une entité très hétérogène, minée par des considérations politiques, stratégiques, voire personnelles qui excluent toute idée d'un plan validé par tous ceux qui la composent. Et qu'au surplus, la définir serait un exercice périlleux. Ensuite, le CST est une coalition hétéroclite dont le seul ciment est la détestation de Faure GNASSINGBE et réellement incapable de mener une telle entreprise, puisqu'il est traversé par plusieurs courants : les légalistes (plus justement les électoralistes qui croient en une prise de pouvoir par les urnes) et les insurrectionnalistes qui le veulent par la rue ou tout autre moyen.

Reste que parmi ces derniers, certains ont peut être franchi le

LA PISTE DU POUVOIR :

Elle est souvent évoquée par ces adversaires. Cette piste n'est pas farfelue dans l'absolu si on se réfère à l'histoire mondiale avec l'incendie du Reichstag en Allemagne ou plus près de nous, l'incendie de l'institut Goethe.

Le premier exemple serait la démonstration qu'un pouvoir peut poser lui-même des actes criminels. L'objectif ici comme ce fut le cas en Allemagne, serait de décapiter et d'affaiblir son opposition, et surtout de renforcer son pouvoir. Le deuxième exemple prouverait que le régime ayant par le passé commandité, ou au minimum fermé les yeux sur de tels actes, est capable de le rééditer. En clair, ce sont les dirigeants du pays eux-mêmes qui seraient derrière ces incendies pour durcir leur pouvoir et enrayer la dynamique populaire.

Si elle est plausible, elle résiste peu à l'analyse. D'abord la référence au Reichstag est peu pertinente. Non seulement parce que les auteurs de cet incendie n'ont jamais été formellement identifiés et l'histoire n'a pas encore vraiment tranché



Colonel Yark DAMEHANE, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

définitivement la question ; mais aussi parce que la thèse à l'époque avait été qu'Adolf Hitler voulait récupérer la plénitude du pouvoir face au Président de l'époque. Or, dans notre cas de figure, Faure GNASSINGBE a déjà le pouvoir et son Premier ministre est loin de lui faire de l'ombre.

Mais l'argument le plus important qui ne milite pas réellement en faveur de cette hypothèse, est que le pouvoir n'a absolument rien à gagner en portant un coup aussi dur à notre économie.

En effet, le Togo est sur le plan économique en convalescence après plus d'une décennie de crise. Malgré le léger mieux et un certain nombre de politiques heureuses menées, le climat social est à fleur de peau, comme on peut le voir

avec les étudiants, les médecins et plus récemment les fonctionnaires. Les impatiences sont grandes parce que l'attente a été longue. Et ce serait dans ce contexte où la rue peut à tout moment exprimer un ras-le-bol social, que choisirait le pouvoir pour porter un tel coup à l'économie, dans une logique suicidaire ? De plus, c'est à quelques semaines d'élections législatives qui sont annoncées tendues et que l'opposition affirme vouloir empêcher, que le pouvoir opérerait pour semer davantage de tensions ? Très difficile à croire.

Une autre justification serait de capter l'électorat du grand marché de Lomé, en construisant un nouveau. Spécieux comme argumentaire car, et cela est de la palisade, quels que soient les moyens

mis, certaines zones ont très peu de chances de basculer pour le pouvoir : le grand marché en fait partie.

LA PISTE DES AIGRIS DU POUVOIR :

On ne les nomme pas mais on murmure qu'ils pourraient être derrière ces incendies pour se rappeler au bon souvenir du Président de la République et manifester leur mécontentement par rapport à leur situation actuelle. Dans ce cas, ils seraient allés trop loin en posant des actes susceptibles justement de déstabiliser un régime dans lequel ils souhaitent (re) prendre toute leur place.

AGBEYOME KODJO :**L'INTRIGANT TWEET :**

Pour l'heure, nul ne sait si Agbéyomé KODJO a joué un rôle dans les incendies ont été victimes notre pays, et quel rôle. Pour autant, un tweet envoyé par l'ancien Premier ministre la nuit du drame laisse interrogateur.

En effet, reprenant les mots de son vice-président Gérard ADJA, le Président d'OBUTS tweetait : « Cette répression détermine désormais notre manière d'agir. » et postant avec une vidéo éloquent des propos de monsieur ADJA. Il était alors 1h44 ce 12 janvier. Le

marché d'Adawlato était déjà en train de brûler et y convergeait tout Lomé. Il poste les mêmes mots avec la vidéo sur sa page Facebook. Mauvais concours de circonstances, maladresse ou davantage ? En toute hypothèse, ce tweet reste intrigant.

Agbéyomé Messan Kodjo a partagé un lien. 12 janvier

Gérard ADJA : "Cette répression détermine désormais notre manière de réagir"

Gérard ADJA : "Cette répression détermine désormais notre manière de réagir" [10/01/2013] www.youtube.com

Le responsable politique d'OBUTS met en garde le pouvoir en place sur la réponse

moovcommuniqué



Atlantique Telecom Togo a le plaisir de vous informer que sa Direction Générale précédemment située à Deckon au 225, Boulevard du 13 Janvier, est désormais transférée à Bè Kpota à l'adresse suivante :

Lomé, Boulevard de la Paix, Immeuble Moov, BP 14511

Téléphone : (+228) 22 20 01 01

Fax : (+228) 22 20 13 23

Courriel : secretariatdg@moov.tg

Elle profite de l'occasion pour formuler ses meilleurs vœux pour 2013.

La Direction Générale

Conflit de Chefferie traditionnelle à Gbodjomé : Les familles ETOU et ATTI se disputent le trône

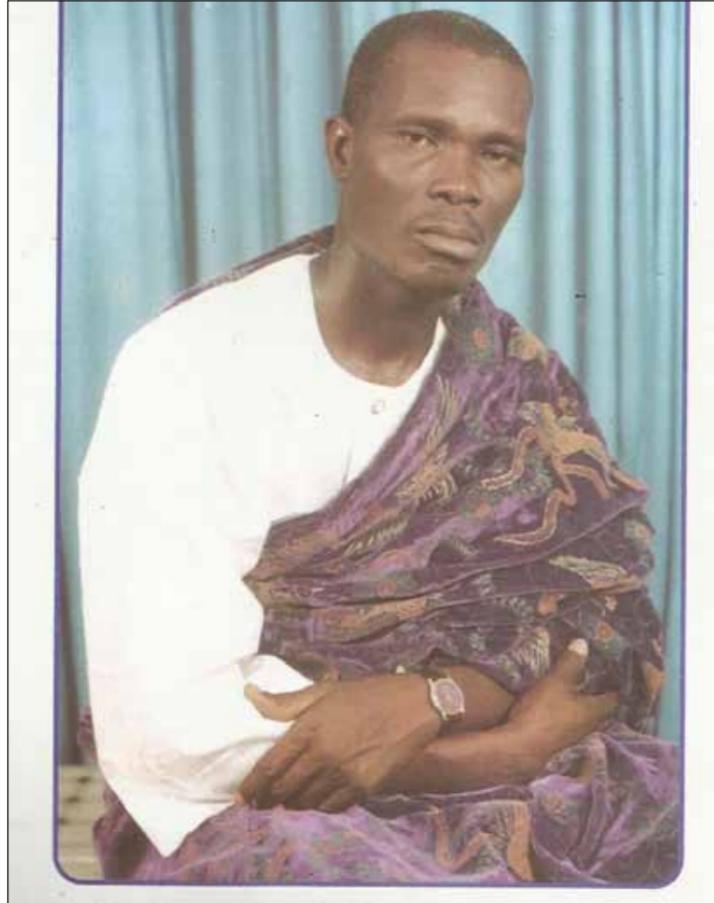
✉ Franck NONNKPO

Préfecture des Lacs, canton d'Agbodrafo. Gbodjomé, localité située au bord de la mer à une vingtaine de kilomètres de Lomé. Le 05 janvier 2013, au cours d'une cérémonie grandiose, Kokou TOGBE-ATTI IV a été intronisé chef de la localité sur fond d'un conflit latent l'opposant à Togbui Joseph Aboki ETOU II occupant du trône depuis 2004. Les rivalités entre les deux hommes sont loin d'être terminées et font craindre le risque d'affrontements directs entre les deux familles et leurs alliés.

L'origine du conflit

Selon la tradition en pays Ewé, la chefferie d'un village doit revenir aux descendants de celui qui en est le fondateur. Ainsi à Gbodjomé, les deux familles se disputant le trône, se réclament être de la lignée du fondateur du village, lequel, aujourd'hui, n'est pas connu avec certitude. Les ETOU et les ATTI ayant des versions différentes de l'histoire de la fondation et de la chefferie du milieu. Selon la famille ETOU, le fondateur de Gbodjomé est Togbui Dugo ETOU, né à Lébé (Préfecture de Zio), de Dugo SAKPONOU et de TSIKPE. Après le décès de son père, suivi de celles de sa première femme et de son fils aîné, il s'installa auprès de sa mère, maman TSIKPE, à Togoville. Chasseur de profession, Dugo ETOU traversait le Lac Togo pour chasser dans la forêt vierge de la plage où il finit par installer un petit coin pour la vente de gibier. Ce lieu, il le nomma, ADELAKONDJI qui devint plus tard GBODJOME, ce qui littéralement signifie « Terre de Repos ». A cet endroit, en effet, non seulement il exposait son butin de chasse mais également il s'y reposait pour se remettre de sa fatigue.

KLUSSE Dodji, originaire de Bé Agodogan, arriva plus tard à Togoville plus précisément à Xét-savi, après avoir séjourné à Wogba (Préfecture de Vo). Il trouva hospitalité auprès du nommé NYAGBADJI, père d'AMENUJJI, rési-



Kokou TOGBE-ATTI IV

dant dans le quartier Ayakakpé. Là, KLUSSE Dodji rencontra maman TSIKPE, veuve de Dugo SAKPONOU et mère de Togbui ETOU, qu'il prit comme épouse. Ce fut ainsi que KLUSSE Dodji et Togbui ETOU se firent connaissance. Sur la demande de KLUSSE Dodji, qui était également chasseur mais ne connaissait pas les coins giboyeux du milieu, Togbui ETOU emmenait ce dernier dans ses campagnes de chasse. Ce fut dans ce cadre que Togbui ETOU fit connaître à

KLUSSE Dodji, son installation d'ALAKONDJI. Ils se plurent là tous deux et s'y installèrent avec leur famille.

Ils furent rejoints plus tard par NOAMESHIE, originaire de Dahomey (actuelle République du

Benin), qui, suite à un séjour à Togoville et inhumée. Pendant ce temps, l'expansion de Gbodjomé se poursuivait avec l'arrivée d'autres personnes. Togbui ETOU fondateur du milieu, collectait les impôts de la petite population qu'il allait remettre au

conseil à l'issue duquel Apéngan ETOU fut désigné. Malheureusement la mort l'arracha sans même qu'il accédât au trône. Sur une autre convocation du conseil, le fils aîné de Togbui ATTI, le nommé Zounyéglé fut unanime-



Togbui Joseph Aboki ETOU II

ment désigné pour assurer l'intérim. Ce dernier mourut après 25 ans de gestion du trône.

Intronisé le 03 mai 1967 en qualité de chef coutumier de la famille ETOU, Togbui ETOU Aboki, alors fonctionnaire à la BIA-TOGO, convoqua le conseil de famille auquel il proposa ADANHOUDOU Messanvi comme régent du trône, ne pouvant pas lui-même occuper le trône en raison des obligations de service. Le conseil approuva cette proposition et conféra à ADANHODOU Messanvi le pouvoir d'assurer la régence jusqu'au moment opportun pour choisir le chef du village. Lorsque vint le moment, deux candidats étaient en lice : Togbui ETOU Aboki et Akpéko ATTI. Avec la complicité du Préfet des Lacs d'alors Djobo BIAO KPEPASSI, ATTI Akpéko fut intronisé. Après son décès, une consultation populaire fut organisée à cause du désaccord qui régnait entre la famille ETOU qui a maintenu son candidat ETOU Aboki et celle d'ATTI qui a pré-

ment désigné pour assurer l'intérim. Ce dernier mourut après 25 ans de gestion du trône.

Intronisé le 03 mai 1967 en qualité de chef coutumier de la famille ETOU, Togbui ETOU Aboki, alors fonctionnaire à la BIA-TOGO, convoqua le conseil de famille auquel il proposa ADANHOUDOU Messanvi comme régent du trône, ne pouvant pas lui-même occuper le trône en raison des obligations de service. Le conseil approuva cette proposition et conféra à ADANHODOU Messanvi le pouvoir d'assurer la régence jusqu'au moment opportun pour choisir le chef du village.

Lorsque vint le moment, deux candidats étaient en lice : Togbui ETOU Aboki et Akpéko ATTI. Avec la complicité du Préfet des Lacs d'alors Djobo BIAO KPEPASSI, ATTI Akpéko fut intronisé. Après son décès, une consultation populaire fut organisée à cause du désaccord qui régnait entre la famille ETOU qui a maintenu son candidat ETOU Aboki et celle d'ATTI qui a pré-

(Suite à la page 13)



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• **Collaboration**
Spéro D

Martial B
Salomon WILSON

• **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH
• **Maison du journalisme**
Casier N°49
• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766
Lomé Togo
• **Tirage**
2500 exemplaires

Prison civile de Lomé : Un donjon pour 1700 détenus

Les prisons civiles du Togo ont toujours été indexées dans des rapports sur la thématique des droits humains comme ne respectant pas les standards internationaux en matière de détention. Le cas de la prison civile de Lomé est emblématique. Surpeuplée à plus de 250% de sa capacité normale, elle présente une situation sanitaire très préoccupante. Voici une enquête exclusive au cœur de ce donjon où vivent des prisonniers dans une promiscuité au risque de leur santé voire de leur vie.

Tout comme les onze (11) autres prisons du Togo, la prison civile de Lomé a été construite au début des années d'indépendance du Togo. Elle comprend essentiellement 3 grands compartiments dont celui des hommes et l'aile des femmes.

porelles et d'humidité car aucune des cellules ne dispose de fenêtres et l'air y pénètre peu. Pire, des pots contenant des excréments cohabitent avec les détenus dans un coin. Par terre, pas d'espace convenable pour dormir. Les détenus sont dis-

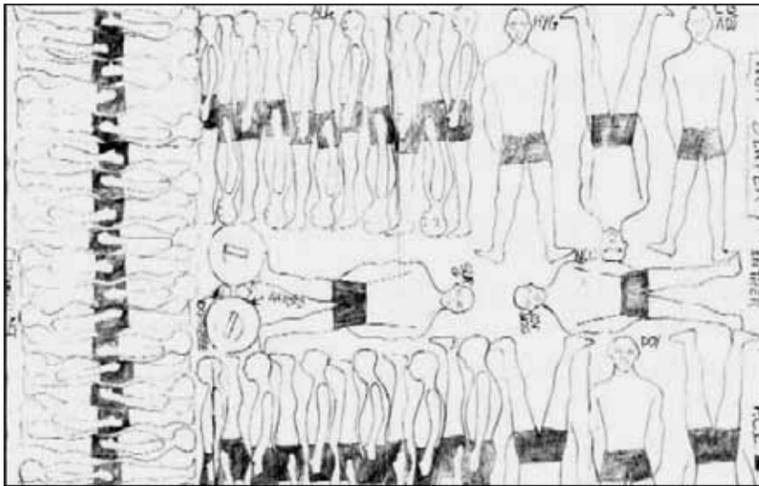


Schéma montrant la disposition des détenus dans leur cellule



Des détenus empilés dans leur cellule à partir de 15h30



La prison civile de Lomé surpeuplée à 250%

Prévue pour une capacité maximum de 666 personnes, cette prison compte actuellement 1720 détenus. Le pic avait été atteint en 2010 avec près de 2000 détenus. Pourtant la prison civile de Lomé ne compte que 42 cellules encore appelées bâtiments.

Les cellules, des boîtes à sardines !

La réalité de la surpopulation carcérale est davantage palpable au quartier des hommes. En effet, il est composé d'une trentaine de cellules, chacune d'une dimension moyenne de 20 m², soit environ 4 mètres sur 5 parfois moins notamment 16 m². Ces cellules ressemblent à des boîtes à sardines où sont agglutinés des dizaines de prisonniers. Dans les cellules visitées par notre équipe de reportage, l'on pouvait dénombrer entre 50 et 80 détenus par cellules.

A l'intérieur de chaque cellule, on est d'abord frappé par une chaleur étouffante et une odeur fétide chargée d'odeurs cor-

posés verticalement de part et d'autre du mur puis au milieu, on distingue une autre rangée en fil indienne cette fois-ci ; un schéma bien étudié pour mettre à profit chaque mètre carré. « Nous nous couchons sur le flanc pour que chacun puisse trouver de l'espace. Et comme on n'a pas non plus le droit de nous retourner, on se réveille avec des courbatures » raconte un des détenus. Cependant compte tenu du nombre, il en existe qui au sens propre du terme, dorment debout.

Ces derniers passent la nuit debout appuyés au mur et sont livrés au bon vouloir de leurs codétenus pour espérer s'allonger un moment.

Pas d'espace non plus pour les effets personnels car chaque bout de mètre carré est tapissé par les masses de chairs. Les vêtements et autres petits articles contenus dans des sachets plastiques sont accrochés au mur à l'aide de clous.

Toutefois, dans cet univers où semble régner l'anarchie totale, les détenus s'organisent en un

semblant de vie. Sur de petites tablettes, l'on peut remarquer des inscriptions renseignant sur le nombre total de détenus mais aussi sur les sanctions disciplinaires: « absences, indiscipline, injures... ». « C'est pour instaurer l'ordre car nous sommes tous ici (ndlr : à la prison) des récalcitrants. Alors quand une personne vient se coucher en retard après 17h15mn, il paye une amende de deux détergents parce qu'à cause de lui les gens vont se resserrer ou si quelqu'un injurie ou se bagarre avec un autre détenu dans la cellule, il est amendé d'une bouteille d'eau de javel » explique un chef cellule surnommé « CB » (chef bâtiment) et qui le plus souvent, est choisi en fonction de son ancienneté ou parfois de sa force et de sa capacité à protéger ses codétenus.

Des conditions d'hygiène exécrables, sources de maladies

Les conditions d'hygiène déplorables dans lesquelles vivent les prisonniers sont un secret de polichinelle. A la prison civile de Lomé, la situation est plus

préoccupante. En effet, la pratique d'hygiène reste tributaire des infrastructures d'assainissement dont le manque cruel aggrave l'état d'insalubrité. Il n'existe pas de toilettes ou de WC dans un compartiment séparé. En lieu et place, de petits pots couverts sont mis à la disposition de chaque cellule. Ceux-ci sont vidés en fin d'après-midi par détenus qui sont de corvées et ceci à mains nues dans un puisard à ciel ouvert. « Cela constitue un risque sanitaire important pour les détenus. J'imagine le pire le jour où une épidémie de choléra se déclencherait à la prison ici » affirme désolé le régisseur. De plus, les douches se révèlent insuffisantes pour le millier et plus de détenus et de ce fait, certains restent des jours entiers sans prendre une douche.

Dans un environnement surpeuplé, les germes prolifèrent très vite. Il n'est pas rare de voir les prisonniers avec différentes pathologies. « Les risques sanitaires sont bel et bien présents car les cellules sont vieilles et donc

il y a le mur et le sol cimenté qui sont chargés d'humidité. De plus les cellules sont infestées de bestioles ». Ces bestioles, ce sont les rats qui peuvent, par morsure, donner de violentes fièvres puis les cancrelats et les moustiques qui sont des vecteurs de nombreuses maladies telles que le choléra, la tuberculose. Par ailleurs, les maladies les plus fréquentes sont aussi celles de la peau « ceci à cause de l'hygiène des détenus qui laisse à désirer mais aussi à cause de l'insalubrité qui règne à l'intérieur des cellules. Cela favorise des champignons qui une fois qu'ils se réfugient dans les plis de la peau provoquent chez le sujet des grattements. Mais faute d'un minimum de traitement, les cas se compliquent. S'en suivent les cas de malnutrition. On remarque aussi un taux très élevé de maladies cardio-vasculaires telles que l'hypertension artérielle à cause du stress dans lequel vivent les détenus tous les jours. Nous avons aussi les maladies infectieuses dont la tuberculose » explique Dr Michel Kodom, Président fondateur de l'ONG AIMES-Afrique.

Lors d'une campagne médicale foraine gratuite conduites en 2009, par l'ONG AIMES-Afrique, où plus de 80% des prisonniers soit 64 femmes et 1223 hommes ont été pris en charge, on a enregistré au titre des pathologies ayant fait l'objet d'une consultation : 65 en oto-rhino-laryngologie (5%), 150 en stomatologie (11,7%), 417 personnes en ophtalmologie (32,4%) et 655 en médecine générale (50,9%). D'autre part, 70% des détenus ont consulté pour des problèmes et infections gynécologiques chroniques.

« Il est très important qu'il soit initié un projet de prise en charge gratuite des détenus sur l'ensemble du territoire national. La situation est alarmante et l'Etat ne peut pas tout faire. Nous à AIMES-Afrique, nous avons pour objectif la promotion de l'accès de soins de qualité aux populations rurales et carcéral et nous sommes prêts à mettre à la disposition des centres pénitentiaires nos médecins pour consulter et administrer des soins aux détenus mais il nous faut un appui financier » Dr Michel Kodom, Président fondateur de l'ONG AIMES-Afrique.

Prison civile de Lomé : Le calvaire des femmes détenues

✎ Lola AKOMATSRI

Même peu nombreuses, elles sont tout de même présentes dans les prisons du Togo. Elles, ce sont les femmes en conflit avec la loi qui se retrouvent en détention. A la prison civile de Lomé, on en dénombre au total 65. Elles vivent séparées des hommes et sont cantonnées dans ce que l'on appelle « le quartier des femmes ». Partant du constat que le corps et le mental féminin présentent une sensibilité spécifique, être en prison est particulièrement éprouvant pour ces femmes.

Le quartier des femmes est situé au côté ouest dans l'enceinte de la prison civile de Lomé. A la différence de celui des hommes, il est plus restreint mais fait face tout autant aux problèmes liés à la surpopulation et aux conditions d'hygiène déplorable. A l'intérieur, on distingue deux compartiments, un petit vestibule pour les activités de réinsertion notamment la couture puis le lieu de détention proprement dit. Quatre cellules sont destinées à accueillir les 65 femmes détenues soit une moyenne de 16 détenues pour une cellule d'environ 4 m². Des Asiatiques aux Togolaises en passant par des Nigériennes de la tranche d'âge de 17 à 50 ans, ces femmes atterrissent en prison souvent pour trafic de drogue, proxénétisme, bagarres, dettes etc. Une fois derrière les grilles de la prison, ces détenues vivent dans des conditions extrêmes.

Prisonnière et mère

Etre une femme c'est aussi être une mère. Mais la prison n'est pas à coup sûr le lieu indiqué pour une maternité heureuse. A la prison civile de Lomé comme la plupart des prisons du Togo, aucune unité d'accouchement et de soins adéquats aux femmes enceintes n'est prévue. « Il arrive que certaines femmes entrent en travail la nuit. Et lorsque les gardiens sont profondément endormis, il leur arrive d'accoucher dans leur cellule à même le sol sans personne pour couper le cordon ombilical et prodiguer les premiers soins à la mère. Le pire est à craindre avant l'arrivée des gardiens pour son évacuation au petit matin. » raconte la doyenne des femmes détenues. Un témoignage qui donne froid dans le dos et n'augure pas des lendemains meilleurs pour l'une d'entre elle assise au fond de sa cellule. Cette dernière enceinte de six (06) mois raconte n'avoir eu droit à sa première consultation prénatale qu'au début du mois de janvier.

« Ce n'est qu'après de multiples lettres de demande d'audience que j'ai été évacuée il y a deux semaines pour aller faire ma première consultation prénatale au cabanon (ndlr: situé au CHU Sylvanus Olympio). En plus, les médicaments sont à ma charge alors que je n'ai aucun parent à Lomé » affirme-t-elle avant d'ajouter son in-

quiétude sur le sort que subirait son bébé une fois né. En effet, après leur accouchement, ces femmes détenues regagnent leur cellule. « J'ai accouché il y a quatre mois. Mon bébé vit un calvaire. Il manque de tout ici car ce ne sont pas tous les éléments d'un trousseau de bébé qui peut faire entrer à la prison. Il tombe souvent malade car il supporte mal la chaleur étouffante et les moustiques à l'intérieur des cellules. Nous sommes enfermées dans nos cellules à partir de 17h15 jusqu'au lendemain et comme nous sommes 15 dans une seule cellule, mon bébé pleure tout le temps à cause de la chaleur et des odeurs » confie une jeune mère en prison depuis bientôt 1 an. Pour l'instant son bébé se porte relativement bien car il est nourri au sein par sa mère mais les risques de malnutrition sont fortement à craindre lorsque dans quelques mois, le bébé devra s'alimenter dans les mêmes conditions que sa mère.

Il faut rappeler que les premières années de vie d'un nourrisson dépendent fortement de la qualité de son alimentation. « J'espère que Dieu préservera sa vie au moins le temps qu'il passe avec moi car lorsqu'il aura 1 an je devrais m'en séparer pour qu'il rejoigne ma famille au village » affirme la jeune mère prisonnière.

Dieu, le messie de ces dames

Deux fois par semaine, des chants de louanges retentissent des fonds du vestibule des femmes. Ces femmes reçoivent des pasteurs bénévoles qui viennent s'entretenir avec elles et partagent avec elles, de la bonne nouvelle annoncée dans la Bible. « Cela les aide beaucoup car sans cela, elles tombent dans une grave dépression et n'ont plus goût à la vie. Cela calme aussi les tensions car elles deviennent vite agressives et se bagarrent pour un rien » affirme un jeune étudiant qui fait son mémoire sur la psychologie criminelle. En effet, ce dernier explique l'importance de ce pseudo soutien psychologique que constituent pour elles, la prière. Sans cela, affirme-t-il, il en arrive qui somatisent, tombent malades, connaissent des troubles alimentaires ou digestifs. « Elles n'ont plus de règles, parfois durant toute leur détention » ajoute-il.

«Gbokaya» : Un repas insipide servi une fois par jour

✎ Yves AWOUGNON (Stagiaire)

A la Prison civile de Lomé, le repas constitue l'un des calvaires des détenus. Servi une fois par jour, et préparé dans des conditions peu hygiéniques, son contenu est peu ragoûtant. « Peu de prisonniers goûteraient à la nourriture durant leur séjour carcéral s'ils en avaient le choix » confie un fonctionnaire de la prison. De fait, ceux à qui les parents peuvent apporter leur repas se passent du « Gbokaya » ; nom dont est affublé la nourriture servie, en référence à son caractère pas vraiment cuit.

n'y a jamais eu un seul morceau de viande, ni de poisson». Résultat : une sauce vitreuse, sans goût, dans laquelle surnagent les légumes mal cuites et les piments verts. Les conditions d'hygiène dans lesquelles le repas est préparé laissent

Chaque jour, la même scène : à midi, des hommes en short et gilet kaki, emportent sur leur tête plusieurs casseroles contenant des centaines de boules de pâte de maïs fermenté et les déposent dans la petite cour de la prison ; suivies de trois autres casseroles remplies elles de sauce.

Quelques minutes plus tard, une file indienne de détenus se forme, ustensiles en mains, pour se faire servir le repas du jour. Dans la queue, les chefs de cellules ou leurs représentants qui vont à leur tour servir les autres détenus.

Ils reçoivent d'abord les boules de pâte, vont les distribuer. Ensuite, toujours dans le même ordre, ils reviennent prendre la sauce. Tout ceci dans une parfaite discipline. Chacun attend d'être servi pour aller servir les autres. Ce repas sera le seul de la journée. « Nous prenons plusieurs boules de pâte à midi afin d'en garder quelques unes pour le soir. S'il n'y a pas de sauce, nous en faisons de la bouillie pour le diner » déclare un des détenus, interrogé dans la queue.

« Gbokaya », un plat hors du commun

Il est composé de pâte de farine de maïs fermenté et de sauce. Trois à quatre femmes rémunérées par l'administration pénitentiaire ont la charge de la cuisine. Elles vendent également aux prisonniers des condiments, du gari et du charbon de bois.

Ces femmes sont aidées par six détenus en fin de détention. « En vérité, nous ne sommes pas des cuisiniers professionnels. Comme il ne nous reste que quelques semaines à purger, les responsables nous ont désignés pour aider les bonnes dames à la cuisine », nous a confié l'un d'eux.

Ils sont reconnaissables à leur uniforme blouse et short kaki, ces détenus qui en fin de peine ou entre 3 à 12 semaines à passer en prison. « Ce travail est volontaire. Il nous permet de nous acclimater un peu avec le monde extérieur. Nous ne sommes pas payés pour aider les cuisinières. L'avantage pour nous est de mettre le nez dehors, de respirer l'air frais au moins pendant une demi-journée » nous a expliqué un des détenus-cuisiniers.



Une pâte à base de farine de maïs mal moulue



Une sauce sans goût, ni assaisonnement servie aux détenus

Leur travail consiste à faire le ménage dans la cuisine, la vaisselle et à préparer la pâte de maïs. Celle-ci est mal cuite parce que chacun des cuisiniers se charge d'une quantité qui dépasse sa force. « Nous sommes seulement six à faire à manger pour plus d'un millier de détenus. Chacun s'occupe d'une casserole et nous nous occupons ensemble de la dernière. » Ce sont les femmes qui se chargent de la sauce. Sa préparation est très simple : « un peu de piment, quelques légumes, n'importe lesquels, de l'huile rouge, du sel et du gari », nous a expliqué l'un des cuisiniers avant de nous apprendre à donner la recette de la sauce. « Beaucoup d'eau dans une grosse casserole mise sur le feu. On la laisse bouillir et on y verse quelques feuilles de chou-fleur ou d'autres légumes, des piments verts avant d'y ajouter une petite quantité de piment écrasé et du sel pour relever le goût. On laisse cuire un moment et on y ajoute un peu de gari pour donner de la consistance à la sauce. Le tout est assaisonné d'huile rouge pour avoir de la couleur et la sauce est prête. Il

à désirer. « Par exemple, le gari qu'on nous donne à manger parfois à la place de la pâte, est rempli de charançons et d'autres insectes », confie un détenu. Ce qui est source de maladies.

Au quartier des femmes, il est hors de question de consommer ce repas insipide. Elles se ravitaillent avec leurs maigres ressources et font elles-mêmes la cuisine. Cependant, elles se plaignent et dénoncent la qualité des produits qui leur sont fournies. « La farine qu'on nous vend ici est pleine de grains de sable et les poissons fumés sont infectés de vers » dénonce l'une d'elles.

Ces plaintes sont bien reçues des autorités pénitentiaires qui, tout en soutenant être conscientes de la situation, confient leur impuissance. « Nous plaidons pour que le gouvernement revienne à la hausse le montant du budget alloué à l'administration pénitentiaire pour l'alimentation des détenus » déclare ainsi Idrissou Akibou Directeur de la Prison Civile de Lomé.

Vlisco présente *Jeu de Couleurs*

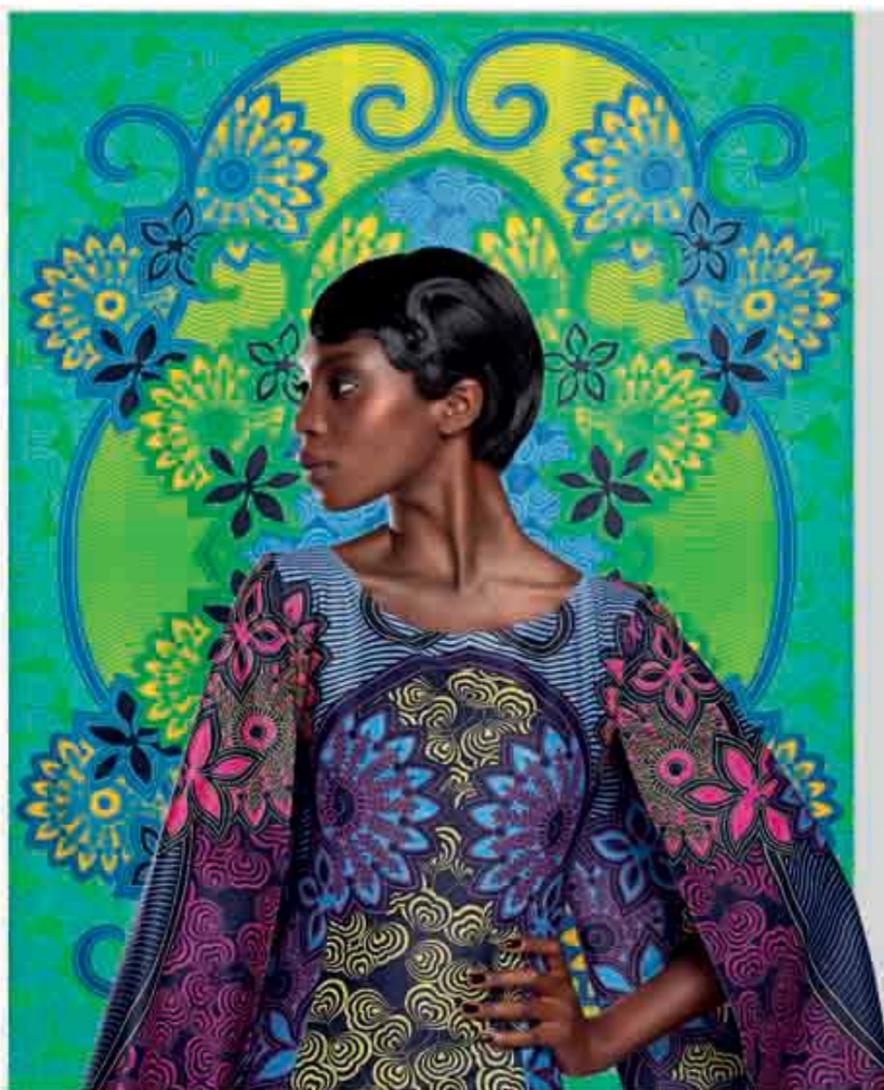
Année de l'atelier, 2013 sera pour Vlisco l'opportunité de se concentrer sur les atouts qui constituent le cœur de la marque. Baptisée *Jeu de Couleurs*, la dernière collection de Vlisco s'articule autour de l'un de ces atouts centraux, sa gamme de 200 couleurs magnifiques, dont plusieurs sont exclusives à Vlisco. Ces couleurs peuvent être combinées pour créer des milliers de nouvelles variantes grâce aux techniques de superposition propres à Vlisco.

La couleur, on adore

Des coloris d'inspiration batik de nos débuts aux teintes vives et franches d'aujourd'hui, la couleur a toujours joué un grand rôle dans l'histoire de Vlisco. La couleur est donc au cœur de la nouvelle collection, et l'idée de jeux de superpositions de couleurs tient une place particulièrement importante cette saison. Pour mettre en valeur l'interaction entre les dessins dynamiques de Vlisco et les superpositions de couleurs utilisées, la collection intègre un nombre record de variantes de couleur.

Jeux de photographie

La collection *Jeu de Couleurs* s'inspire des œuvres d'art et des photographies riches en superpositions somptueuses. Pour donner vie à notre vision, Vlisco est parti à la recherche de l'équipe d'artistes adéquate. Nous l'avons trouvée avec le duo Freudenthal/Verhagen, dont le travail se distingue par son approche consistant à utiliser de multiples superpositions pour conter une histoire. Cette signature emblématique, les deux photographes l'ont apportée à la campagne Vlisco, créant un somptueux effet de superpositions en mêlant sur chaque image différents imprimés et coloris et mettant en avant les tissus Vlisco non seulement sur le corps humain, mais aussi en arrière-plan richement coloré.



Superpositions de couleurs

Il est possible, en superposant diverses couleurs sur un même dessin de base, de créer différents modèles. Cette technique donne aux tissus Wax block de la collection *Jeu de Couleurs* un dynamisme jamais vu auparavant.

Nouveau produit

On retrouve dans la collection plusieurs innovations séduisantes. En 2013, Vlisco proposera un tissu en édition limitée avec chaque collection. Baptisé *Un dessin qui fait des étincelles*, le premier de ces tissus est recouvert d'une couche d'ornement scintillante qui est en réalité imprimée à même le tissu Wax block.

Pour la première fois depuis plusieurs années, Vlisco a créé de nouveaux dessins Java. Élément particulièrement séduisant cette saison : la palette de couleurs disponibles. Chaque dessin est en fait maintenant proposé en 12 variantes de couleurs qui arborent toutes un aspect totalement différent grâce à l'utilisation bien pensée des blocs de couleurs.

Étoles et sacs

La ligne d'accessoires assortis imaginée par Vlisco est une autre illustration de l'approche de la couleur pleine de fantaisie mise en avant dans la collection *Jeu de Couleurs*. On retrouve sur les quatre étoles en soie coordonnées un intéressant effet trompe-l'œil propre aux tissus superposés, pour un autre clin d'œil au thème des superpositions. Idéales pour apporter une touche de sophistication à tous les styles, les étoles peuvent également servir de tissu pour la confection d'une nouvelle tenue. Les sacs à main de cette collection se déclinent en plusieurs coloris et matières assortis, livrant ainsi différentes interprétations du thème central. Les étoles et les sacs seront disponibles dans une sélection de boutiques Vlisco et sur le site Internet Vlisco à partir du 4 février 2013.

www.vlisco.com

Prison civile de Lomé : 37 morts en 2012 !

✉ Franck NONNKPO

2 1 en 2010, 32 en 2011, 37 en 2012 et 01 en janvier 2013, telles sont les statistiques des décès sur les trois dernières années à la prison civile de Lomé. Dans cet univers carcéral, la mort est plus que jamais présente et guette tous les détenus. Les conditions d'hygiène et d'assainissement très préoccupantes sont les premières causes de décès dont le nombre au fil des années, va crescendo chez les détenus.

Les conséquences des conditions d'hygiène et d'assainissement que connaît la prison civile de Lomé, tout comme d'ailleurs les autres prisons du Togo, sont souvent fatales pour les détenus.

En effet, le taux de morbidité c'est-à-dire le nombre de malades par rapport à la population carcérale et le taux de mortalité, nombre de décès sont très élevés. « Beaucoup sont morts ici de la pneumopathie, de l'anémie due à la mauvaise alimentation. D'autres encore à force de rester debout, faute de places pour s'asseoir, finissent par avoir les pieds enflés, la circulation sanguine étant perturbée au niveau de leurs membres inférieurs ; ce qui bien souvent entraîne la mort. La tuberculose a également fait des victimes ici. Certes, les tuberculeux sont mis à l'écart, mais le bâtiment qui les accueille n'étant pas couvert, d'autres détenus en viennent à être contaminés », témoigne Basile, un

détenu à la prison civile de Lomé. « Il règne dans les cellules, une chaleur torride de jour comme de nuit », nous a confié BARRY Altine Basile, Porte-parole des détenus.

Certaines maladies se développant dans les cellules viennent de l'extérieur et sont introduites dans la prison par le truchement des détenus qui en sont porteurs. « Certaines personnes arrivent ici avec des pathologies. N'ayant pas accès aux soins médicaux ces pathologies se développent et d'autres détenus sont contaminés », explique M. IDRISOU.

La prise en charge des malades, un casse-tête chinois

Selon M. IDRISOU, pour les soins des détenus, la prison civile de Lomé dispose d'une infirmerie où travaille 24 heures sur 24 un personnel qualifié, sous la

direction d'un médecin. Version que conteste Basile, détenu, qui affirme que le bâtiment abusivement désigné sous le vocable d'« infirmerie » n'est en fait qu'un local où travaillent ou plutôt se débrouillent un infirmier et une aide soignante qui, à 17 heures rentrent chez eux. « La permanence n'est pas assurée la nuit et si quelqu'un tombe malade, il s'en remet à Dieu ! », ajoute-t-il.

De plus à l'infirmerie ou ce qui est ainsi désigné, on manque cruellement de médicaments, ce que reconnaît le Directeur de l'Administration Pénitentiaire. « Les médicaments ne sont pas suffisants pour que nous puissions répondre le plus rapidement possible à certains cas de maladie qui se présentent », nous a-t-il dit. Plus grave, de l'aveu de Basile, certains médicaments administrés aux détenus sont périmés !

Dans ces conditions, la prise en charge des détenus malades, s'avère être un casse-tête chinois pour l'Administration Pénitentiaire qui souvent se montre impuissante face à des cas de maladies. Une attitude qui révolte Basile

qui la qualifie de négligence. « Les décès ici sont dus à la négligence des autorités pénitentiaires ». Selon lui, les malades sont souvent laissés à leur sort et doivent s'en remettre à leurs parents pour être soignés. Pour les cas critiques, précise-t-il, l'administration rechigne à évacuer les malades sur le cabanon situé au CHU Sylvanus Olympio. « Des fois certains meurent ici alors qu'on pouvait les évacuer sur le cabanon », révèle le Porte-parole.

M. IDRISOU n'est pas de cet avis. A l'en croire, les cas critiques ne sont bien souvent portés à la connaissance de l'administration que tardivement. « Le temps de prendre les dispositions pour appeler le médecin pour qu'il vienne consulter ici ou au pire des cas envoyer le malade au cabanon, il est souvent trop tard et malheureusement nous perdons des vies », déplore-t-il et d'ajouter que l'administration Pénitentiaire est en discussion avec les autorités étatiques pour une meilleure prise en charge médicale des détenus. Un pari qui, pour l'instant, est loin d'être gagné.

SAMA Bertin, un mort qui

aurait pu être sauvé !

Arrêté pour trafic de drogue, SAMA Bertin, la trentaine, père de deux enfants, est décédé en 2012 après 08 mois d'hospitalisation.

Selon le Porte-parole des détenus, son décès est intervenu dans des conditions déplorables. SAMA Bertin aurait pu être sauvé, soutient Blaise qui nous livre ici le récit de sa mort.

« Un matin, Bertin se plaignait des douleurs aux côtes. On a tout de suite informé le régisseur qui s'est dépêché de l'envoyer au cabanon. Malgré les soins, son ventre et ses pieds s'enflaient. Les médecins avaient alors recommandé son évacuation sur l'Europe. La famille avait les moyens de prendre en charge les frais et ne demandait rien à l'Etat si ce n'est un feu vert pour que Bertin soit évacué.

Mais toutes les démarches auprès des autorités furent vaines. La maladie cependant continuait d'empirer. Bertin ne pouvait plus se lever. Sa toilette et ses besoins, il les faisait sur place. C'est dans ces souffrances atroces que le jeune homme est décédé après 08 mois d'hospitalisation. »

Liste des 37 détenus décédés en 2012

N°	Noms	Prénoms	N°	Noms	Prénoms	N°	Noms	Prénoms
1	AKAKPO	Koffi Jules	10	ATOBIAM	Ayao	20	SAMA	Bertin
2	KONDIWONOU	Komlan	11	GUELI	Kokou	21	MENSAH	Foly
3	AKLSSOU	Nestor	12	ANAGBA	Koffi	22	AMOUZOU	Célestin
4	PALAWIYA	Pibèwè	13	KOULIBALY	Ahmed	23	AHIANKOU	Fofonè
5	AKPALI	Kossi	14	GRANT	Désiré	24	DOMEWONOU	Kokou
6	SALAKO	Koffi	15	GNADJO	Kouto	25	KOVE	Mawugnigan
7	ASSIBA	Francis	16	WALLA	Maurice	26	MESSAN	Ekoué
8	AZIACA	Kodjo	17	EDOH	Kokou	27	MOUSSA	Saïbou
9	TONOU	Mawuli	18	KOUDAKPO	Assou	28	APLA	Komlanvi
			19	KAMASSEWLOE	Esso	29	HEGNON	Komi
						30	TOGBAGBA	Kossi
						31	LAWSON	Assradou
						32	NOUWODJO	Félix
						33	ADONTI	Valentin
						34	ABDOUL	Aziz
						35	GOVINA	Mensah
						36	DEFLI	Baron
						37	AHIANKOU	Fofonè

Statistiques sur les décès à la prison civile de Lomé entre 2006 et 2010

Années	Nombre de décès parmi les détenus
2006	20
2007	20

2008	17
2009	09
2010	21

Prison civile de Lomé : Près de 10 détenus sur 100 sont séropositifs

✎ Lola AKOMATSRI

Bien qu'un sujet tabou, la question du VIH/SIDA est bien présente en milieu carcéral au Togo. Rien qu'à la prison civile de Lomé, le taux de personnes infectées est de 9,1%, soit environ trois (03) fois, la prévalence nationale qui est de 3,2%. Ces détenus qui n'ont aucune chance de se voir admis sous traitement ARV doivent faire face aux conditions d'hygiène et d'alimentation qui aggravent leur état sérologique.

Les statistiques sont plus que parlantes. Lors d'une campagne conduite par AIMES-Afrique en

2009, sur 254 détenus notamment 10 femmes et 244 hommes qui se sont volontairement prêtés à un dépistage anonyme de l'infection, 23 cas de séropositivité au VIH-1 avaient été diagnostiqués ce qui correspond à une prévalence de 9,1%. Ce taux de prévalence est largement au-dessus du taux de prévalence dans la population générale qui est de 3,2%.

« Il y a des détenus qui arrivent certes séropositifs à la prison civile cependant le constat général est que la prévalence en prison est plus forte que le taux national et cela nous conduit à la conclusion selon laquelle, les risques d'infection sont plus accrus à

l'intérieur de la prison civile de Lomé » affirme le Dr Michel Kodom, président fondateur de l'ONG AIMES-Afrique avant d'ajouter que « les prisons sont devenues des réservoirs du VIH/SIDA parce que les détenus n'ont aucun moyen de faire un test de dépistage pour pouvoir en retour adopter un comportement responsable ».

Le premier facteur de transmission de la pandémie du VIH/SIDA chez les détenus reste le dénuement et la promiscuité dans lesquels ils vivent. La plupart des détenus se partagent des objets usuels. Ceux ne possédant pas de rasoirs, des lames, de ciseaux ou

encore d'aiguilles sont, obligés de les emprunter chez leurs codétenus pour utilisation immédiate sans aucune stérilisation. Il arrive aussi que des détenus se fassent contaminer lors de bagarres à l'arme blanche.

Cependant, « du fait que les détenus soient privés de toute liberté, isolés du monde extérieur et vivent en promiscuité, il y a des pratiques sexuelles qui se développent » affirme un autre médecin du groupe AIMES-Afrique. En effet, le risque de contamination au VIH/SIDA est plus important lors des rapports homosexuels surtout chez les hommes.

Et parmi le lot des détenus séropositifs environ 70% avaient besoin d'une prise en charge sous trai-

tement antirétroviral immédiat. Or, à la prison civile de Lomé pas question d'une quelconque prise en charge médicale pour les détenus et encore moins pour les séropositifs. Ces derniers développent assez vite des maladies opportunistes notamment la tuberculose, les herpès, les maladies de peaux et voient leurs conditions de santé se dégrader.

Par ailleurs, la séropositivité qui implique une immunodéficience, requiert une certaine hygiène de vie et une alimentation équilibrée. Cependant la qualité des aliments servis aux prisonniers et l'insalubrité criarde qui règnent dans la prison ne sont pas de nature à faciliter la vie à ces détenus séropositifs.

Des faits simples aux conséquences lourdes : Dieu nous préserve!

✎ Spéro D

Tout homme libre est un prisonnier en sursis, dit -on souvent. A la faveur de la Semaine du détenu togolais organisée pour la troisième fois consécutive à la prison civile de Lomé du 14 au 20 Janvier 2013, bien des cas nous ont paru assez illustratifs de cet adage. Pour une brouille, un délit mineur ou par manque de soutien, des personnes croupissent depuis des mois, voire des années en prison sans aucune forme de procès. Virée au cœur de l'injustice sociale dans le système judiciaire à travers ce focus sur la prison civile de Lomé.

Armél Adjovi, 15 ans, écroué depuis 4 mois pour un vol de téléphone portable de marque Nokia au grand marché de Lomé. Portable qui a été restitué à son propriétaire sur les lieux mêmes du forfait. Malheureusement pour lui, un agent de la CRI (Compagnie Républicaine d'Intervention) passait par là et après trois jours de garde à vue, il se retrouve en prison et y demeure depuis, sans être jamais passé devant le juge.

Yao Sodjedé, 22 ans, conducteur de taxi moto, détenu depuis 2 ans pour complicité de vol de hauts parleurs parce qu'il aurait transporté l'auteur du forfait, un certain Adjeoda Amekou, et servi d'intermédiaire entre ce dernier et l'acquéreur nommé Tous-saint Ganou. Tous deux, l'auteur du vol et l'acquéreur, seront relâchés après seulement deux semaines de détention. Mais lui, continue de croupir en prison parce que n'ayant aucun parent pour intervenir en sa faveur. Pour la suite de son dossier, le parquet aurait demandé que ses deux co-accusés puissent se présenter à nouveau pour l'innocenter formellement avant qu'il ne soit relaxé. Mais où trouver les deux autres ?

Comme ces deux jeunes, ils sont nombreux à s'être perdus dans les couloirs interminables des lourdeurs administratives du milieu judiciaire. C'est aussi le cas de certains qui ont été appréhendés à la place de leur frère, cousin ou ami pour le simple fait de leur fréquentation ou lien de parenté. La mort dans l'âme mais résigné à

finir sa peine, un détenu raconte son histoire : « je suis ici depuis bientôt trois ans parce que mon frère aurait commis un vol au village. Je me suis juste retrouvé au mauvais moment et au mauvais endroit, comme je rends de coutume visite à mes parents au village à chaque fin de semaine. La victime du vol a demandé et obtenu des gendarmes dépêchés le jour-là pour suivre les traces de mon frère de me garder pour le forcer à se présenter de son propre chef. Même actuellement, le sort a fait que le complice de mon frère qui lui a servi de chauffeur dans son forfait s'est retrouvé en prison pour un autre délit. Malgré son aveu au juge chargé de mon dossier sur le fait que je n'y suis pour rien dans l'affaire de vol pour lequel je purge à la place de mon frère, ce dernier (ndlr : le juge) ne veut pas entendre raison. Mon seul tort jusque-là c'est d'avoir construit avec mes maigres économies de portefaix au grand marché de Lomé quelques cases au village. Et pour mes détracteurs, c'est le fruit de la vente des objets volés par mon frère. Même le témoignage du gardien des lieux où a été commis le forfait n'a pas suffi à m'innocenter ».

Idem chez les femmes dont les raisons de leur incarcération varient des plus futiles aux plus délictueuses. Avec des histoires plus poignantes les unes que les autres, la majorité des femmes détenues affirment avoir atterri à la prison civile de Lomé soit pour une bagarre qui a mal tourné, un vol à l'étalage, une dette non honorée, la prostitution ou encore pour des motifs plus graves tels que le trafic de stupéfiants et même un cas

d'infanticide. « La plupart des femmes sont déférées ici pour des brouilles. Pour certaines, c'est le vol de pommades pour cheveux et peignes, ou des vols de téléphones portables. Dans mon cas, il s'agit d'une affaire de malversations financières au sein d'une coopérative de femmes dont j'étais la présidente. Mes adjoints ont tout simplement utilisé ma signature pour détourner la tontine des adhérents » nous a confié la doyenne des femmes détenues. Une autre plus jeune, 17 ans nous raconte sa mésaventure « je vivais chez ma grand-mère qui est revendeuse de pagnes. Un jour, je suis rentrée tard à la maison et elle m'a expulsée sous prétexte que je fréquentais des garçons. Je suis restée dans la rue pendant longtemps, jusqu'au jour où les deux travailleuses domestiques de ma grand-mère m'ont apporté quelques pagnes volés chez cette dernière pour que je puisse les vendre et survivre dans la rue. Quand ma grand-mère s'en est rendue compte, elle m'a amenée à la gendarmerie et puisque je n'avais personne pour me venir en aide, j'ai été déferée à la prison où je suis depuis 07 mois ».

La majorité de ces femmes détenues ont déjà passé en moyenne 3 ans de leur vie à la prison civile de Lomé. La plus ancienne totalise 15 ans de vie dans une cellule coupée de sa famille et de ses enfants. Et dans le lot, peu connaissent l'évolution de leur dossier à la justice. « Nous passons des mois avant qu'on ne nous convoque devant le parquet pour être entendue. Quelques années plus tôt, il y a eu une femme qui a été jugée et condamnée à 2 ans de prison alors qu'elle avait déjà passée 5 années à la prison civile. C'est psychologiquement insoutenable de ne pas savoir quand on va sortir et quel sort le juge vous réserve », témoigne une autre d'une trentaine d'années. En effet, sur les 65 femmes détenues à la prison civile de Lomé, seulement 4 d'entre elles soit 6% ont

été jugées et condamnées à une peine de prison.

Certains détenus se sont également rendus à l'évidence après bien des tentatives infructueuses de demande d'audiences qu'aucun document ni registre de la prison civile ne mentionne leur présence. A croire qu'ils seraient tombés miraculeusement du ciel et qu'ils auraient atterri là par hasard.

Se débattre avec les sables mouvants ! C'est ainsi qu'est souvent scellé le sort de nombreuses personnes, la plupart du temps sans procès ni aucun élément probant dans le dossier d'accusation. Mais de renvoi en renvoi, elles font des années et se demandent quand arrivera ce jour où triomphera enfin une justice équitable pour tous. « Nous sommes nombreux à perdre une bonne partie de nos vies ici pour des affaires dont chaque motif relève du mystère. Et pourtant nous voyons sortir tous les jours des gens qui nous avouent avoir commis bien des délits ou crimes plus graves. Dès fois des détenus sont relâchés mais reviennent quelques mois plus tard pour une autre affaire mais repartent quand même au moment où nous autres, sommes ici, impuissants et meurtris malgré notre innocence ». A croire qu'à l'heure où tous les débats tournent autour de la modernisation de la justice, il existe encore une justice à double vitesse, lente pour les pauvres et les indigents mais très rapide pour les riches et autres puissants. C'est de loin le sentiment que partage une bonne partie des détenus à la prison civile de Lomé. « Il arrive des fois où des dossiers se perdent lors des transferts entre service, surtout au moment des saisies » nous avoue M. Idrissou Akibou Directeur de la Prison Civile de Lomé, avant de continuer « d'autres fois, les dossiers sont oubliés car à la demande de certains détenus le parquet

reporte les audiences le temps pour les parents de tenter des conciliations ou de négocier avec le plaignant. Ce qui fait que dans la paperasse et les procédures administratives, les anciens dossiers sont mélangés avec les nouveaux et il devient difficile de retrouver certains dossiers. Mais nous travaillons activement afin de sensibiliser le parquet sur la gestion rigoureuse des dossiers ». Et pour Mme Suzanne Sukudé Directrice Générale du Centre de Formation des Professions de Justice, intervenant lors de la journée consacrée aux droits et devoirs des détenus « bien des doléances des détenus sont justifiées. Puisque quand quelqu'un est détenu au-delà du délai légal sans que son dossier ne soit jugé, il a le droit de demander à être libéré. Tout cela doit s'exercer dans les formes prévues par la loi. Ce que nous conseillons aux détenus c'est de ne pas rester passifs, de participer à l'évolution de leur dossier, de solliciter les juges, de demander des audiences, de solliciter les responsables des juges qui traitent leur dossier lorsqu'il y a une lenteur excessive. Et surtout d'exercer des voies de recours contre les décisions des juges lorsque c'est pertinent ». Beaucoup disent avoir dans leur cas essayé un nombre incalculable de fois sans être parvenus à obtenir la décision souhaitée. Beaucoup d'autres voient leurs cris de détresse heurter les hautes portes massives de la prison et se perdre en d'impuissants échos avant même d'avoir franchi les gardiens. Selon que vous serez puissants ou misérables, il vous sera fait conformément à votre statut. Ainsi, le chemin qui sépare la prison civile du Palais de justice de Lomé ne semble faire que quelques centaines de mètres. Mais pour certains, il faudra bien des années pour y parvenir et ce n'est pas faute d'avoir essayé mais plutôt d'avoir le bon guide.



Meilleurs Voeux

pour

2013

TOGO TELECOM vous apporte

Internet

le premier outil de communication

HELIM

L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Adoption du Statut Général :

Les fonctionnaires mécontents, les syndicats divisés

Après 7 ans de lutte, les centrales syndicales du Togo ont obtenu du gouvernement l'adoption par l'Assemblée Nationale d'un nouveau Statut Général de la fonction publique. Pour y parvenir, l'ensemble des syndicats et confédérations des travailleurs du Togo ont pesé comme un seul homme sur la volonté du gouvernement. Le document à peine voté, naissent des dissensions qui ont conduit à la création de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT). Entre les positions fermes de la STT et les replis stratégiques des Centrales Syndicales, les travailleurs eux attendent la fin du mois de Janvier pour constater le changement attendu sur le bulletin de paye.

Depuis près de 45 ans la fonction publique au Togo était régentée par l'ordonnance N°1 du 04 Janvier 1968 portant Statut Général de la fonction publique. Des textes décriés qui souffrent de graves carences et qui ne sont plus adaptés aux conditions actuelles.

Aussi, réunis en séance extraordinaire, le dimanche 21 Janvier dernier, les députés de l'Assemblée Nationale ont-ils adopté, sous la menace de la grève générale que faisait planer l'ensemble des Centrales Syndicales, un nouveau Statut Général de la fonction publique. Ce document de 273 articles, est réparti en 4 titres comportant chacun 15 chapitres. Il innove en plusieurs points relatifs notamment au type de personnel, à l'âge d'entrée dans la fonction publique et au système d'avancement.

La moisson

L'âge d'accès à la fonction publique passe ainsi de 35 à 40 ans et l'administration ne comportera que deux catégories d'agents : les permanents et les contractuels. L'avancement est quant à lui assujéti au mérite et en ce sens, des indicateurs de vérification permettront de noter tous les agents mais aussi de rectifier les cas d'injustices qui naissent souvent des frictions entre chef de service et collaborateurs. Outre ces dispositions, le nouveau statut introduit pour le fonctionnaire qui le désire la possibilité d'obtenir une dérogation spéciale de son chef de service aux fins de mener des activités parallèles conformément à ses compétences. Pratique qui dans l'ancien statut était passible de renvoi mais qui paralysait inopinément le fonctionnement de la fonction publique, les bureaux étant vides aux

heures de service et les agents absents pour des motifs fantaisistes. Pour les centrales syndicales ce nouveau Statut Général constitue un véritable trophée de guerre, même si beaucoup reste à faire pour parvenir à un début de bien-être physique et moral du travailleur de la fonction publique.

« Nous avons obtenu ce que nous réclamions »

C'est en ces termes que s'est exprimé Yves Palanga Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT). C'est d'ailleurs l'avis à peine voilé de l'ensemble des centrales syndicales qui voient en ce statut la porte ouverte sur les autres menues revendications formulées diversement par leurs membres. Aujourd'hui, avec le nouveau statut général, un pas est certes franchi à en croire Ephrem Tshikplonou, Secrétaire Général de la CGCT. Mais au niveau des Centrales on reste néanmoins conscient des autres défis à relever pour que le combat porte réellement des fruits appréciables par tous, surtout à la base. « D'un autre côté il ne faut pas se voiler la face car il y a des points que nous n'avons pas obtenu et sur cet aspect je ne peux que demander aux camarades de prendre leur mal en patience ». Ces

autres points dont parle Ephrem Tshikplonou, concernent le relèvement de la grille indiciaire, l'amélioration de la grille salariale avec effet notable à la fin de ce mois de Janvier. Mais la question qui fâche reste fondamentalement s'il faut ou non annexer la grille salariale au Statut Général. Des points qui divisent les Centrales Syndicales et leur base.

Une synergie née des dissensions

Depuis le 22 Janvier, suite à l'Assemblée Générale organisée par les Centrales Syndicales, la base s'est constituée en Synergie des Travailleurs du Togo (STT). Cette scission s'explique selon le Docteur Ati WALLA, coordonnateur adjoint, par le fait que « les résultats présentés par les centrales syndicales ont été rejetés par l'ensemble des travailleurs ». Un rejet lié à l'immobilisme de la valeur indiciaire et à la non annexion de la grille salariale comme document de travail permettant de situer les députés avant le vote de ce statut. La base reprochait également aux Secrétaires Généraux d'avoir levé la grève des 22 et 23 Janvier sans la consulter. Pour la STT, loin de désapprouver les discussions menées par les Centrales et qui ont abouti à l'adoption du nouveau Sta-

tut Général, c'est le sentiment d'avoir été trahi qui motive le désaveu qui a conduit à la création de la Synergie. Une Synergie qui dit vouloir rencontrer les Centrales pour un dialogue.

Les leçons !

Même s'il est vrai que dans la levée de la grève le caractère prémédité du communiqué convoquant l'Assemblée Générale semble préjudiciable à la bonne volonté affichée des Centrales, il ne demeure pas moins vrai que dans toute lutte surtout syndicale il faut savoir faire des concessions et surtout respecter ses engagements. Ce qui pousse Ephrem Tshikplonou à se demander s'il existait une autre raison légitime et légale pouvant motiver la grève. D'un autre côté, enfermer la grille salariale dans la loi comme le réclame la STT, ne serait-il pas tout aussi préjudiciable à sa flexibilité et au bien-être du fonctionnaire togolais ? Un fonctionnaire dont les intérêts n'ont jamais autant été défendus que ces deux dernières semaines, mais qui ne pourra réellement apprécier qui des centrales ou de la STT incarne au mieux ses idées et ses valeurs, qu'à la lumière du virement salariale du mois de Janvier.

Ensemble



Relevons les défis de la santé et de l'éducation en milieu rural et carcéral,
Ensemble en 2013 redonnons le sourire à nos populations,
Ensemble en 2013 réaffirmons notre engagement et...

cultivons
notre fibre humanitaire

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Votre geste... Une vie sauvée en milieu rural et carcéral
Faites votre don

Association Internationale des Médecins pour
la promotion de l'Éducation et de la Santé en Afrique



Plus d'info : 00228 91 95 54 80 / 90 19 38 18 - www.aimes-afrique.org

Pour l'émergence de leur préfecture : Les jeunes et leaders d'opinion de l'Ogou se mobilisent

✉ Franck NONNKPO

Quatre associations de la préfecture de l'Ogou, (AVP : Association des Volontaires pour la Patrie ; JDE : Jeunes Dynamiques pour l'Emergence ; AJOR : Association des Jeunes de l'Ogou pour la Réconciliation ; AJLOP : Association des Jeunes Leaders d'Opinion de la Préfecture de l'Ogou), réunies au sein du Collectif des Associations des Jeunes et Leaders d'Opinion, étaient face à la presse, le samedi 26 janvier dernier. La rencontre avait pour thème : « Quel leader pour un vrai développement de l'Ogou ? ».

A cette question, la réponse du Collectif est claire : Un leader « soucieux d'entretenir un vivre ensemble intercommunautaire, fraternel, harmonieux et constructif ; préoccupé par le développement socio-économique durable de la préfecture ; qui connaît les réels problèmes qui rétrogradent la préfecture », lit-on dans une déclaration.

De la rétrogradation, c'est cela en effet dont il s'agit, parlant de la préfecture de l'Ogou et plus précisément de son chef lieu Atakpamé qui, selon les jeunes et leaders du milieu, est laissée pour compte et offre aujourd'hui le triste spectacle d'une ville délabrée, où sévit une misère galopante. « Faut-il laisser Atakpamé dans cet état ? N'y a-t-il pas des actions urgentes



Paul OGA, Pdt du Collectif

à mener pour redonner à cette ville son éclat du passé ? », se demande M. OGA Paul, Président du Collectif.

Les réponses à ces interrogations, les jeunes et leaders d'opinion de l'Ogou pensent les détenir : influencer sur le choix des candidats pour les

prochaines élections législatives. A cet effet, le Collectif compte approcher les partis politiques pour leur proposer le profil des candidats (tel que défini plus haut) à même d'insuffler une dynamique de développement à la préfec-

ture de l'Ogou. Le pari est certes difficile à gagner, mais le collectif entend jouer cette partition à fond « pour arrêter l'hémorragie ».

5e Université des Notaires du Togo La nécessité d'une formation continue

✉ Franck NONNKPO

Du 21 au 23 janvier, s'est tenue la 5e Université des Notaires du Togo. Trois thèmes sont retenus pour cette rencontre : « Droit de la Famille », « Pactes d'associés », « Déontologie ». La rencontre est organisée par la Chambre nationale des Notaires du Togo en collaboration avec la Chambre des Notaires de l'Orne en France.

Pour Me. Sylvia AQUEREBURU, Présidente des Universités notariales du Togo, « la formation continue du notaire est presque une nécessité », ce qui explique selon elle, la tenue de cette 5e Université. Compétence, rigueur, humilité, sont les principes de la profession de Notaire, qui l'obligent à mettre constamment à jour ses connaissances, a indiqué pour sa part, Me Abounima KADJAKA, Présidente de la Chambre des Notaires du Togo.



Me. Abounima KADJAKA

« La culture de l'à peu près ne peut plus être tolérée. Les contraintes de la globalisation et de la mondialisation des relations contractuelles vous imposent rigueur, compétence, créativité et professionnalisme accru », a rappelé aux Notaires, le Représentant du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. MISSITE Komlan.

décembre 2004, l'arrêté n° 0310/ MISD portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de ETOU ABOKI Joseph fut pris. Ce dernier fut intronisé le 26 décembre 2004 sous le nom de Togbui Joseph Aboki ETOU II.

La revanche des ATTI

L'intervention de feu GNASSINGBE Eyadéma était loin de mettre un terme au conflit entre les ATTI et les ETOU. A u contraire, elle a laissé un profond sentiment d'injustice et de frustration chez les ATTI qui n'allaient pas tarder à réagir.

En effet, de retour à Gbodjomé, le jour suivant la rencontre avec feu Eyadéma, ATTI Kokou Albert érigea un mât dans sa cour et hissa le drapeau togolais. Cet acte lui valut d'être arrêté puis détenu à la prison civile d'Aného. Il sera libéré quelques jours plus tard après avoir signé un engagement de ne plus recommencer.

Après la mort de feu Eyadéma en 2005, ATTI Kokou revient à la charge et saisit la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) alors codirigée par CLUMSON Eklou qui adressa au Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation d'alors, le courrier n° 379/LTDH/VP/NK/05 en date du 11 août 2005, faisant état de détournement et usurpation de la succession de la chefferie de Gbodjomé. « Excellence, Monsieur le Ministre, la LTDH estime que la reconnaissance et l'intronisation officielle le 26 décembre 2004 de Monsieur Joseph Aboki ETOU comme chef du village de Gbodjomé dans le canton d'Agbodrafo (Préfecture des Lacs) est un détournement et une usurpation de la succession au trône de la chefferie TOGBE ATTI », écrivait CLUMSON.

Ce courrier relança le conflit. De nou-

veau la Présidence de la République est saisie et ordonne une enquête pour déterminer l'origine de la chefferie à Gbodjomé. Dans la foulée, Gilbert BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale, prend l'arrêté n° 0171/MATDCL daté du 20 novembre 2012 et portant abrogation de l'arrêté de nomination de Togbui Joseph Aboki ETOU II. C'est ainsi que le 05 janvier dernier, ATTI Kokou Albert fut intronisé sous le nom de Kokou TOGBE-ATTI IV.

La réaction de la famille ETOU

Pour les ETOU, l'intronisation de Kokou Albert ATTI est une mascarade. Togbui Aboki Joseph ETOU II estime n'avoir pas été entendu dans le cadre de l'enquête ordonnée par la Présidence de la République sur la chefferie à Gbodjomé. « Il y aurait de la machination dans cette enquête car je ne sais pas comment ils (les personnes chargées de l'enquête) se sont arrangés pour conclure que la chefferie doit revenir à la famille ATTI », affirme-t-il.

« Faux ! », rétorque Kokou TOGBE-ATTI IV qui soutient que l'affaire a été tranchée en présence des deux familles.

Les ETOU ne comptent pas en rester là. Ainsi, par une pétition au nom de la population de Gbodjomé, contre l'abrogation de l'arrêté de nomination de Togbui Aboki Joseph ETOU II, la Présidence de la République est saisie. Sa réponse est impatiemment attendue ainsi que celle de la Cour Constitutionnelle également saisie.

Vu la détermination des ETOU qui promettent de se battre jusqu'au bout pour récupérer le trône et la fougue des ATTI décidés à le conserver, les rivalités entre les deux familles ont visiblement de beaux jours devant elles.

Conflit de Chefferie traditionnelle à Gbodjomé :

(Suite de la page 5)

senté un autre candidat en la personne de ATTI Kokougan. La consultation populaire donna la victoire à Togbui ETOU Aboki.

Cette version de la famille ETOU est vivement contestée par les ATTI qui soutiennent que Gbodjomé a été fondé vers 1803 par leur aïeul KLUSSE Dodji qui s'était installé dans ce milieu en quête de gibier et de terre cultivable. La chefferie, selon la tradition Ewé doit lui revenir, mais KLUSSE Dodji déclina cette responsabilité et la confia à son fils TOGBE-ATTI qui devint TOGBE-ATTI I, premier chef de Gbodjomé. C'est ainsi que commença l'histoire de la chefferie dans le milieu.

Intronisé en 1909, TOGBE-ATTI I reçut son arrêté de nomination en 1938 des mains de l'administrateur en chef des colonies, commandant du cercle d'Aného. Il régna de 1909 à 1958 et eut plusieurs

enfants.

En juillet 1958, son fils Zougnéblé lui succéda au trône et devint TOGBE-ATTI II. Il est le père de Yao Peter, lequel engendra Kokou Albert qui fut désigné en 1978 par TOGBE-ATTI II comme son successeur. Mais le moment venu, Kokou Albert n'avait pas l'âge. Ce fut ainsi que Akpéko, frère de Zougnéblé fut nommé le 14 novembre 1986 et devint Akpéko TOGBE-ATTI III. Depuis sa mort, le village était dirigé par un régent. Alors la famille royale décida de rétablir la chefferie. Ainsi à la suite de plusieurs réunions tenues à Bè et à Gbodjomé, Kokou Albert, précédemment désigné par feu Zougnéblé TOGBE-ATTI II, fut retenu le 03 décembre 2003.

Les ETOU sont originaires d'Agoè-Djigo (ndlr : en République du Bénin) et ne peuvent prétendre que la fondation de Gbodjomé est

l'œuvre de leur aïeul soutient la famille ATTI.

Tournant du conflit : le verdict de feu GNASSINGBE Eyadéma

Les rivalités entre ETOU Aboki Joseph et ATTI Kokou Albert pour le contrôle du trône ont dépassé les limites de Gbodjomé. De fil en aiguille, l'affaire atterrit devant feu GNASSINGBE Eyadéma le 22 décembre 2004.

Devant les représentants des deux familles, le Président de la République, après audition des protagonistes, trancha en faveur du plus âgé des candidats au trône, qui n'est autre que ETOU Aboki Joseph. Ainsi ATTI Kokou Albert, qui entre-temps avait mené les démarches administratives pour son intronisation, a vu son arrêté de nomination n° 0192/ MISD du 09 août 2004 rapporté. Le même jour, c'est-à-dire le 22

STANLUX, une Kora de plus pour le Togo.

Qui a dit que la musique togolaise n'a pas d'avenir ? Déjà trois Kora ! Ca fait beaucoup pour un pays où les artistes, généralement, volent de leurs propres ailes. Cela ne les empêche pas cependant de gagner des trophées sur le plan international. Ainsi après les deux Kora de King Messan, le Togo vient de remporter une troisième grâce à Stanlux une étoile montante de la musique togolaise. Faisons connaissance avec l'artiste à travers l'interview que voici.

Focus Infos : Veux-tu bien nous parler un peu de toi ?

Stan Lux : Je suis Stanlux, un nom tiré de l'ancienne culture Egyptienne, je réponds au nom de BADA Komi Afelete Elom à l'Etat Civil et je suis né un 11 Avril.

Focus Infos : A quel moment de ta vie tu as été touché par le virus de la musique ?

Stan Lux : C'est depuis ma tendre enfance que j'ai un amour fou pour la musique. Mais l'histoire a commencé en 1998 quand j'ai décidé de monter un groupe de danse à Kpalimé, dénommé « GROSSOMODO » et ensuite un groupe de Théâtre. A Lomé, je suis entré dans la Chorale « Les Anges du bonheur ». Ce qui m'a motivé à entrer en studio pour enregistrer ma première chanson

(Trova) en 2003.

Focus Infos : Bref résumé de ton parcours d'artiste

Stan Lux : Mon 1er single n'est pas sorti sur les médias faute de moyens. En 2004, j'ai enregistré une nouvelle chanson (Aya dou-dou) clipé en 2006 au Bénin ; ce single m'a propulsé sur la scène musicale au Togo. D'autres singles comme Séniorita, Espérance ont suivi et le 07 Avril 2007 j'ai sorti mon 1er Album « ESPERANCE », avec à la clé un concert dédicace le 14 Avril 2007 à l'hôtel 2 Février salle Flamboyant. Cet album m'a permis de monter sur plusieurs scènes au Togo et j'ai eu l'honneur d'accorder des interviews à des médias internationaux qui se sont intéressés à moi. J'ai été nommé aux TOGO Hip-Hop Awards



Stanlux, artiste de la chanson togolaise

en 2007. A noter également Un featuring avec le Béninois Kaysee Edge Montejano. En 2008, j'ai organisé mon 1er concert à Kpalimé avec une pléiade d'artistes de renom au Togo.

En 2009, un nouveau single Feat Papon Moutité (Aya doudou Remix) a vu le jour ; un single bien apprécié par le grand public. Quelques mois plus tard survient le décès de ma Maman qui est en même temps ma productrice. Un hommage lui a été rendu par

plusieurs artistes Togolais à travers un morceau. Suivra plus tard le single (Toilette intime). Entre début 2010 et début 2012 je me suis retiré de la scène afin de faire le grand ménage dans ma vie et revenir avec de nouvelles idées un nouvel album.

Le 05 Juin 2012, je lance un nouveau single (Africavio) tiré de mon nouvel album, ce qui m'a permis de sillonner plusieurs scènes et d'être ensuite nommé au All Music Awards (Togo) et d'être

sacré Meilleur Artiste Masculin Traditionnel Africain au KORA AWARDS 2012 en Côte d'Ivoire. Le 05 Décembre 2012, j'ai sorti un nouveau single (Dzigbodi Remix) featuring Charl'ozzo.

Focus Infos : Une « Kora » et après ?

Stan Lux : Plusieurs projets sont en vue car Il est important que je sois à la hauteur de ce trophée et d'utiliser tous les contacts que j'ai eus afin de promouvoir la culture togolaise sur le plan international.

Focus Infos : Ton regard sur la musique togolaise

Stan Lux : La musique togolaise a beaucoup évolué ces dernières années et c'est une fierté pour moi de voir que notre génération prend conscience de l'importance que représente la musique pour le Togo et les Togolais. Certes, tout n'est pas parfait mais avec la volonté, nous pourrions donner à la musique de chez nous la chance de s'imposer sur le plan international.

14e journée mondiale de la poésie au Togo

✎ F.K

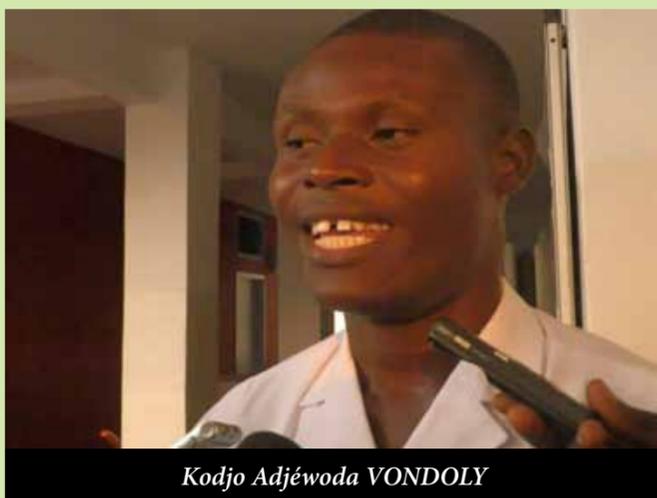
Le Cénacle rend hommage à Aimé CESAIRE.

Le 18 janvier dernier, le Cénacle, Nouvelle génération de poètes togolais, a lancé au Goethe Institut, les activités devant marquer la commémoration de la 14 Journée Mondiale de la Poésie au Togo où elle sera cette année, à sa 5e édition. Cette année, hommage sera rendu au poète martiniquais Aimé CESAIRE, décédé le 17 avril 2008.

journée de réflexion qui sera sanctionnée par une séance de déclamation de poèmes d'auteurs togolais...

Le 21 mars, l'apothéose de la Journée, sera dévoilé le

« L'écrivain et les droits de l'Homme », c'est le thème retenu pour la Journée par le Cénacle « pour montrer comment les hommes et femmes de lettres, par leurs écrits et actions, peuvent contribuer aux efforts de défense, de protection et de promotion des droits de l'Homme », a indiqué M Kodjo Adjéwoda VONDOLY, Président du Cénacle. « Nous sommes convaincus que les développements que nous ferons sur ce thème permettront à nos collègues écrivains, aînés ou jeunes, de s'impliquer dans la promotion des droits de l'Homme, que ce soit au Togo, en Afrique et dans le monde », a-t-il ajouté.



Kodjo Adjéwoda VONDOLY

Au programme de la Journée, des ateliers d'écriture, des tournées de sensibilisation et de mobilisation des écoles et Universités publiques et privées, des veillées et cafés poétiques, une

lauréat du « Prix Cénacle du meilleur Promoteur de la Poésie au Togo » ; il sera également procédé à la présentation biographique de l'invité d'honneur, M. Robert DUSSEY.

Vient de paraître

✎ F.K

« Love sweet Love », l'amour vu par Serge AZIALE

La famille littéraire au Togo a accueilli ce samedi 19 janvier 2013, un nouveau-né : « Love sweet Love », une autofiction de Serge AZIALE alias Seraz, parue aux éditions Awoudy.

L'œuvre

Autofiction, dédiée à la mémoire de Serge Gainsbourg, auteur du célèbre « Je t'aime, moi non plus » et père spirituel de Seraz, « Love sweet Love », porte sur la vocation, les métiers passion, l'amour et l'harmonie sexuelle au sein du couple, entre autres thèmes.

L'œuvre retrace une histoire d'amour entre deux jeunes gens, l'auteur-narrateur et une chanteuse.

Serge écrivain en herbe, à la recherche d'une muse pour lui inspirer un roman d'amour, croise Jade, chanteuse Zouk-r'n'b, en quête d'un parolier. Les deux jeunes gens se lient d'amitié puis d'amour, un amour à la fois tendre et torride qu'ils vont réussir à préserver en dépit de la tra-

L'auteur

Ecrivain-journaliste, Serge Azialé, est né le 1er août 1966 à Hahotoé, dans la préfecture de Vo.

Il obtient une licence en Anglais en 1994 à l'Université du Bénin, actuelle Univer-

versée des tempêtes... L'œuvre est assortie d'un bonus : « Comment accéder à l'orgasme en dix positions », une plaquette érotique inspirée de la vie sexuelle harmonieuse de Serge et Jade et qui se présente sous forme d'un journal intime.



sité de Lomé. Il est dramaturge, metteur en scène, poète, auteur des nouvelles : Retour vers l'amour (2010), Rose et Eros (2010) parues aux éditions Awoudy.

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 | 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

FOOTBALL : CAN 2013/ Tunisie - Togo :

Les Eperviers prêts pour entrer dans l'Histoire

En sept participations, l'équipe nationale togolaise n'a jamais été aussi proche de passer le premier tour de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN). Une défaite honorable contre la Côte d'Ivoire, une victoire contre l'Algérie et une confrontation à venir avec la Tunisie à l'issue de laquelle, un petit point suffirait pour la qualifier. Les Eperviers du Togo et tout un peuple derrière eux, se mettent alors à rêver d'une historique qualification. Mais avant le duel des rapaces ce mercredi 30 janvier, les principaux acteurs affichent leur détermination en faisant des déclarations à l'emporte pièce.

Eperviers contre Aigles de Carthage, voilà la confrontation qui ce mercredi, tiendra en haleine des millions de supporters togolais. Tout comme leurs 23 ambassadeurs en Afrique du Sud, ils y croient dur comme fer. Ces derniers ont déjà remis le pied à l'étrier après une satisfaisante victoire sur les Fennecs d'Algérie. Ils ont rejoint dans la matinée de dimanche leur nouveau camp de base à Nelspruit et ont repris les entraînements ce lundi. En ligne de mire, une place qualificative pour les quarts de finale de la CAN 2013. Une première, pour une équipe nationale togolaise, qui en sept (7) participations n'a

jamais réussi à passer le premier tour.

Le mot d'ordre dans le groupe Eperviers est désormais de vaincre le signe indien; et qui de mieux que leur capitaine pour leur montrer la voie. Au lendemain de la victoire contre les Fennecs, il déclarait au micro de nos confrères de Rfi « Si nous nous qualifions pour le deuxième tour ce sera une première pour le Togo et pour mes coéquipiers. Je peux vous assurer que sur le terrain, on fera tout pour passer ce premier tour ». C'est sur la page Facebook de l'équipe togolaise que son coéquipier Serges Gakpé, l'un des meilleurs



But de Womé Dové face à l'Algérie

joueurs togolais de cette CAN, s'est exprimé « On doit gagner ou faire match nul. Mais on ne va pas jouer avec le frein à main. On peut envisager les quarts de finale, c'est l'état d'esprit qui fera la différence. On va bien se préparer pour réussir ». Alaixys Romao, l'infatigable milieu de terrain quant à lui, promet de tout donner et ce en mémoire des

disparus de Cabinda « On veut passer ce premier tour et faire un gros match contre la Tunisie. On a toujours dans la tête l'épisode de Cabinda et on voudrait tellement leur rendre hommage ».

Une motivation de plus pour cette génération de joueurs qui malgré des performances très intéressantes dans leur club respec-

tif, peinent à réussir de grandes choses en équipe nationale. Cette CAN en terre sud africaine est l'occasion rêvée pour inscrire à jamais leurs noms dans les annales du football continental. Une tâche qui ne sera certes pas facile avec en face des Tunisiens qui visent eux aussi la qualification. C'est ce que semble dire l'entraîneur Didier Six : « Le match de la Tunisie va être certes difficile mais nous devons gagner. Chaque match avec sa réalité et sa stratégie ». Une stratégie qu'il devra peaufiner au mieux, lui qui dans ses choix parfois hasardeux, est critiqué autant par ses joueurs que par la presse nationale et internationale. Les Eperviers ne sont plus qu'à un petit point de la qualification pour le second tour et n'ont pas le droit à l'erreur. Pas quand tout un peuple ne vit, ne respire et ne pense plus qu'en jaune.

BRIDGESTONE
Votre Route, Notre Passion

PROMOTION*

UTILITAIRES

4X4

Profils concernés :
700R16 R230 / 750R16 R230
235/85R16D694 / 225/70R17D694 et D840
175/65R14C

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 / 99 59 25 09
cfaotogo@cfao.com



* Promotion valable dans la limite des stocks disponibles

Du 18 janvier au 10 février 2013

moovcup 2013

100% foot, 100% jeu,
100% plaisir!



QUIZCUP

envoie **moov** au **5050**

PRONOSTICUP

envoie le nom de

l'équipe gagnante au **5151**

Gagnez des centaines de lots avec la moovcup 2013



groupe
etisalat

www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 99997777 (payant)